

The American Institutes for Research

HAITI PHARE (PROGRAMME HAÏTIEN D'APPUI À LA RÉFORME DE L'ÉDUCATION)

Task Order No. EDH-I-00-06-00025-00

Dated October 2010

Submitted December 6, 2010

Report of the evaluation plan - French



USAID | PHARE
DU PEUPLE AMERICAIN | Programme Haitien d'Appui à la Réforme de l'Éducation



HAITI

**Rapport d'Évaluation du Projet de
Rénovation des Dispositifs d'Accréditation
des Écoles
L'expérience des NIPPES
(PREDA)**

Réalisation: Escaldi et Associés

Octobre 2010

Projet PREDA

Rapport final d'évaluation

Contenu

1. RÉSUMÉ EXÉCUTIF	5
2. INTRODUCTION	9
3. PRÉSENTATION DU PROJET PRED A	9
3.1 COMPOSANTES DU PROJET	9
3.2 ACTIVITÉS PRÉVUES DANS LA PHASE PILOTE.....	9
3.3 LE MODÈLE ACTUEL D'ACCREDITATION.....	11
4. MÉTHODOLOGIE	13
4.1 MANDAT DE L'ÉQUIPE D'ÉVALUATION	13
4.2 MÉTHODOLOGIE ADOPTÉE	14
4.3 COLLECTE DES DONNÉES	15
4.4 CONTRAINTES ET DIFFICULTÉS	16
5. RÉSULTATS OBTENUS	19
5.1 INFORMATION ET SENSIBILISATION SUR L'ACCREDITATION DES ÉCOLES NON PUBLIQUES.....	19
5.2 APPUI FOURNI AUX INFRASTRUCTURES PHYSIQUES (DDE, SAEPP, BDS ET BIZ).....	24
5.3 INFORMATISATION DU PROCESSUS D'ACCREDITATION	31
5.4 RENFORCEMENT DES CAPACITÉS TECHNIQUES DES CADRES	35
5.5 RÉSULTATS NON RECHERCHÉS	40
6. CONCLUSIONS.....	43
7. RECOMMANDATIONS.....	45
8. MISE À JOUR DES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	47
8.1 COMMENTAIRES.....	47
8.2 RECOMMANDATIONS.....	48
9. ANNEXES :	51
1. Planification des activités de terrain	
2. Liste des participants au Focus Group	
3. Questionnaire d'évaluation	
4. Guide d'entrevue de Focus Groupe	
5. Instrument de collecte d'informations : infrastructures physiques et informatiques	
6. Sigles utilisés dans le rapport	
7. Liste de personnes rencontrées	
8. Terminologie de l'accréditation en Haïti	
9. Étapes du processus d'accréditation prévues par la DAEP	
10. Liste des documents consultés	
11. Photos de quelques sites	

Projet PREDA

Rapport final d'évaluation

1. Résumé Exécutif

1. L'État joue dans le secteur éducatif haïtien à la fois le rôle d'opérateur de formations (secteur public) et de régulateur du système où interviennent de multiples opérateurs privés (secteur non public). Dans le souci d'améliorer la qualité des services éducatifs offerts par les opérateurs non publics, le MENFP a mis sur pied, puis renforcé, une démarche de formalisation et de régularisation des opérateurs non publics : l'accréditation des écoles. Cette démarche de formalisation a connu trois périodes successives traduisant des efforts de régulation de plus en plus pragmatiques :
 - 1.a Avant 2001 : accréditation unique et de durée illimitée où le processus était caractérisé par un manque de transparence, une centralisation excessive, et un traitement irrégulier des dossiers;
 - 1.b De 2001 à 2006 : accréditation en 3 types et à durée limitée où le processus présentait les mêmes déficiences;
 - 1.c À partir de 2006 : accréditation toujours en 3 types où le processus est marqué par des efforts de transparence, de décentralisation et de systématisation.
2. Le Projet de Renovation des Dispositifs d'Accréditation (PREDA) a réalisé entre 2006 et 2007 une intervention pilote dans le département des Nippes, avec un souci de supporter la gouvernance locale, d'habiliter les cadres et d'améliorer les structures départementales. Cette intervention, conduite par la firme AIR, a été évaluée par la firme de consultation Escaldi-Tardieu afin de déterminer l'impact du projet sur toutes les structures de fonctionnement de l'accréditation dans les Nippes et à la DAEPP. Cette firme a réalisé sa mission à partir d'analyse documentaire, d'enquête, d'observations directes, d'entrevues structurées et semi structurées.
3. La collecte d'informations menée à Port-au-Prince et dans les Nippes a duré deux mois (mars et avril 2009). L'équipe d'évaluation a rencontré l'actuel directeur de la DAEPP et son prédécesseur, le Directeur de la DDE des Nippes (DDE-NI), le responsable et le personnel du SACENP, le responsable du SAEPP, les inspecteurs ainsi que des directeurs d'écoles et des parents d'élèves de ce département. L'équipe d'évaluation a dégagé les résultats suivants :

Perception des différentes catégories d'acteurs

4. La DAEPP perçoit l'initiative comme étant très utile mais difficile d'appropriation par le MENFP à cause du déficit de transparence enregistré dans sa planification et de l'absence de transfert formel de compétences du consultant chargé de l'administration de la base de données aux cadres de la DAEPP.
5. La DDE des Nippes et les BDS/BIZ considèrent que le projet a enrichi leurs tâches et les a doté de cadre et de moyens de travail inespérés.
6. Les directeurs d'écoles voient en l'accréditation la clef d'accès à des avantages multiples et un raccourci vers la reconnaissance formelle du Ministère.

Projet PREDA

7. Les parents d'élèves, généralement très peu imbus de l'accréditation, la considèrent comme une simple formalité administrative habilitant une école non publique à inscrire des candidats aux examens officiels.

Infrastructures

8. La technologie informatique, sous forme d'équipements, de logiciel, de formation et de connexion au réseau Internet, introduite dans les BDS et les BIZ a renforcé leur capacité de fonctionnement, réduit leur isolement et augmenté la garantie de présence du MENFP via son personnel en raison, notamment, de la création du poste de secrétaire.
Toutefois, l'interruption des services peu après la fin du projet (survenue entre six à dix mois selon les régions) a quelque peu mitigé puis mis fin à ces dispositifs et à leurs retombées positives.
9. La nouvelle disponibilité de l'énergie électrique et le confort des mobiliers de bureau encouragent les inspecteurs à travailler plus souvent au bureau qu'ailleurs et leur ont permis de garder en sûreté les dossiers d'accréditation reçus.
10. La compétence, introduite à travers les sessions de formation, a amélioré la capacité du personnel à utiliser l'outil informatique, à réaliser l'archivage des dossiers et motiver et conseiller les écoles sur le processus d'accréditation.

Processus d'accréditation

11. L'augmentation de la transparence du processus et sa disponibilité au niveau local ont rendu inutile les multiples voyages au bureau central à Port-au-Prince, pour initier le processus et en faire le suivi, réduisant ainsi le coût pour les directeurs d'écoles.
12. La systématisation du traitement des dossiers à la DAEPP (SACENP) a éliminé les multiples interventions nécessaires à l'enregistrement des dossiers et a augmenté le rendement et la contrôlabilité des tâches d'enregistrement.

Résultat d'accréditation

13. L'introduction du traitement informatique a rendu disponible le statut d'accréditation des écoles. En effet, cette information est désormais immédiatement accessible à travers le répertoire d'accréditation qui ne bénéficie pas d'une diffusion assez large compte tenu de son importance.
14. L'augmentation du nombre d'écoles détentrices d'une forme d'enregistrement, éligibles ou ayant soumis une demande d'accréditation. Toutefois, les lenteurs qui affectent encore le système et le dysfonctionnement actuel des supports informatisés rendent difficile la compilation de données chiffrées qui pourraient permettre une comparaison entre la situation avant et après le projet, et même de mesurer le taux de demande.

Contraintes et limites

L'évaluation a permis d'identifier les contraintes et limites suivantes :

Le PREDA a bouleversé les pratiques courantes. Mais, vu l'absence de directives pour renforcer les nouvelles politiques et procédures d'accréditation, les habitudes traditionnelles ont tendance à reprendre le dessus.

Rapport final d'évaluation

16. L'absence de plan et de budget pour supporter les innovations technologiques à la fin du projet se traduit par l'interruption des services, l'inutilisation des équipements d'accès à l'internet et à la sous utilisation des savoirs faire et des équipements informatiques.
17. Les techniciens de terrain de la DDE-NIPPES ont découvert avec enchantement les possibilités offertes à travers le WEB et les outils informatiques. Toutefois, l'interruption des services à la fin du projet a créé un sentiment de frustration renforçant l'incrédulité face à la volonté et la capacité du ministère à opérer des changements durables.
18. L'absence de scanner dans les BIZ rend impossible la digitalisation des dossiers de demande d'accréditation. Ceci rend donc inopérante toute possibilité de transfert des dossiers sous format électronique via internet et se traduit par le maintien des approches traditionnelles de transmission des dossiers sous format papier, des bureaux d'inspection à la DDE et ensuite à la DAEPP.
19. Les innovations induites dans le système ont nécessité l'augmentation du personnel de terrain. Toutefois aucun système de transfert de connaissances et d'habiletés n'a été prévu pour satisfaire les besoins de formation du nouveau personnel.
20. Il s'est développé une tendance où certaines écoles utilisent de manière indue les permis de fonctionnement délivrés par le MENFP (BID et BIZ) comme preuve de reconnaissance face aux parents. Le ministère a contrecarré cette utilisation abusive en suspendant la distribution des permis.

Besoins en renforcement

L'évaluation a permis d'identifier les besoins en renforcements suivants :

21. Consigner le savoir faire du personnel formé dans un manuel d'opération et mettre en place un dispositif de formation continue des employés afin de mitiger les pertes de fonctionnalité relative à leur mobilité.
22. Doter les BDS et les BIZ de scanner afin de réduire le délai associé à l'acheminement physique de dossiers.
23. Dédier des ressources financières et humaines aux fonctions de support de l'outil informatique (backup, maintenance, équipement de rechange logiciel antiviral, connexion au réseau Internet).
24. Doter les DDE de capacités de traitement informatique similaires à la DAEPP afin d'éviter que la DAEPP ne devienne un goulot d'étranglement.
25. Prévoir la dotation de la DAEPP en ressources humaines et matérielles additionnelles afin de faciliter les tâches d'accréditation.
26. Evaluer et adresser le caractère induit des relations entre les différents niveaux de structures du Ministère ainsi que la fiabilité des documents fournis et transmis dans le cadre de l'accréditation.
27. Vulgariser le répertoire en le rendant disponible pour les cadres du Ministère, les agents éducatifs et les institutions intervenants dans le secteur.

Projet PREDA

28. Prévoir un budget d'opération pour couvrir les coûts récurrents comme l'abonnement à l'internet, les frais d'entretien et la fourniture de matériel consommable comme les cartouches d'encre.

Rapport final d'évaluation

2. Introduction

En Mai 2005, une équipe du programme d'Amélioration de la qualité de l'éducation (EQUIP1) a réalisé, sur la demande de l'USAID, une étude détaillée d'une troisième composante du programme de bourses d'études (HSP) en Haïti. Cette composante du programme "Part C" comprenait un ensemble de mesures visant à renforcer la capacité de la DAEPP (Direction d'Appui à l'Enseignement Privé et au Partenariat), a) dans le domaine de réglementation et de concession de licences aux écoles non publiques et b) dans la promotion du partenariat avec le secteur non public.

Dans ce processus, le département des Nippes a servi de milieu pilote pour l'expérimentation du Projet de Rénovation des Dispositifs d'Accréditation (PREDA) des écoles non publiques. Et au terme de cette expérience pilote, l'AIR a procédé, en février 2009, à la sélection et au recrutement de la firme de consultation Escaldi-Tardieu en vue de l'évaluation de cette première phase du projet avant son extension aux autres Départements scolaires du pays.

3. Présentation du projet PREDA

3.1 Composantes du projet

Le projet prévoyait, dans sa phase expérimentale, les cinq composantes suivantes :

- Sensibilisation de la communauté éducative des Nippes sur les questions d'accréditation des écoles non publiques ;
- Renforcement des capacités logistiques de la DAEPP, de la DDE et des autres entités du Département (BDS/BIZ) en lien à l'accréditation des écoles non publiques;
- Renforcement des compétences du personnel de la DAEPP, de la DDE, des BDS et des BIZ en lien à l'accréditation des écoles non publiques des Nippes;
- Création, au niveau du Département scolaire des Nippes, d'une mini base de données sur l'accréditation des écoles non publiques en Haïti intégrée à la base de données de la DPCE;
- Réalisation d'une opération de remise officielle de certificats d'accréditation.

Les interventions réalisées dans les Nippes devaient, après une évaluation et d'éventuels ajustements, être étendues aux autres départements scolaires du pays, dans le cadre d'une phase d'extension du projet.

3.2 Activités prévues dans la phase pilote

3.2.1- L'appui d'USAID/AIR à l'infrastructure d'accréditation des Nippes devait permettre de réaliser les activités suivantes :

- Rénovation des bureaux de la DDE, de la SAEPP, des BDS et des BIZ ;

Projet PREDA

- Fourniture de matériels de bureau : classeurs, bureaux, chaises de bureau ;
- Fourniture d'équipements : panneaux solaires, connexion Internet par satellite, serveur de base de données, ordinateurs portables (30), onduleurs, et batteries étanches.

Ces activités devaient avoir comme résultat :

- La décentralisation des services d'accréditation du département des Nippes avec la capacité de compléter le processus en transmettant directement, via internet, les documents supportant la demande d'accréditation d'un BIZ à la DAEPP sous format électronique.

3.2.2- Les bureaux suivants devaient être rénovés dans le cadre du projet :

1. DDE Nippes
2. BDS des Baradères
3. BDS de l'Anse à Veau
4. BIZ de Miragoane
5. BIZ de Paillant
6. BIZ de Fond des Nègres
7. BIZ de L'Azile
8. BIZ de Plaisance du Sud
9. BIZ de Petite Rivière de Nippes
10. BDS de Lièvre

3.2.3- De plus, le projet devait œuvrer à renforcer la réglementation de l'accréditation des écoles non publiques et organiser des formations de base en archivage pour les inspecteurs scolaires.

3.2.4 Résultats attendus du projet pilote :

Les résultats attendus du projet pilote dans les Nippes peuvent être regroupés en trois (3) grandes catégories :

3.2.4.1 *Support à la gouvernance locale*

- Sécurisation des dossiers en rapport à l'accréditation et, plus globalement, à la gouvernance du sous-secteur non public;
- Formalisation des circuits d'information;
- Renforcement du pôle de gouvernance de la DDE tant du point de vue logistique que du point de vue formation de ses cadres;

Rapport final d'évaluation

- Accélération du traitement des dossiers en rapport à l'accréditation;
- Amélioration des conditions de travail des inspecteurs (BDS et BIZ) en vue d'augmenter leur performance;

3.2.4.2 *Habilitation des cadres*

- Augmentation de la capacité de production et de la productivité des techniciens du SAEPP dans leurs tâches quotidiennes;
- Formation du personnel du SAEPP dans l'utilisation de logiciels en rapport au travail qu'ils effectuent;
- Amélioration des conditions de travail des techniciens du SAEPP en vue d'augmenter leur performance;
- Renforcement de la capacité des inspecteurs (BDS, BIZ) tant du point de vue logistique que du point de vue de leur formation ;

3.2.4.3. *Amélioration des capacités des structures départementales*

- Amélioration de l'entrée et de la transmission des données entre la DDE, les BDSs et les BIZs;
- Augmentation du nombre d'écoles non publiques accréditées.

3.3 Le modèle actuel d'accréditation

Le projet PREDA ne prévoyait aucune intervention au niveau de l'accréditation même et se limitait à la facilitation du processus de traitement des demandes. Il convient de présenter le modèle d'accréditation retenu par le MENFP et administré par la DAEPP, d'autant plus que le processus informatisé proposé a mis en relief certains aspects qui mériteraient une révision en fonction des réalités du terrain et des objectifs poursuivis par la certification.

La DAEPP délivre trois (3) types de certificats d'accréditation :

- a. La **licence de fonctionnement, certificat de 1^{er} degré**, accordée pour une période de cinq ans, renouvelable aux écoles répondant supposément à toutes les exigences faites par le MENFP en la matière.
- b. Le **permis de poursuite d'opération, certificat de 2^{ème} degré**, accordé pour une période d'un an après rapport d'inspection aux écoles qui ont produit une demande de licence.

Projet PREDA

- c. Le **permis de fonctionnement, certificat de 3^{ème} degré**, accordé pour une période de trois ans renouvelable, aux écoles à but non lucratif situées en milieu défavorisé, dans des zones difficiles d'accès et qui satisfont à une demande sociale d'éducation.

Certificats délivrés par niveau :

La DAEPP délivre quatre (4) niveaux d'accréditation :

- | | |
|------------------------------------------------------------------------|------|
| 1. Préscolaire | : Lp |
| 2. Fondamental 1 [°] et 2 [°] cycle | : Lf |
| 3. Fondamental 1 [°] , 2 [°] et 3 [°] cycle | : LF |
| 4. 3 [°] cycle et secondaire | : Ls |

4. Méthodologie

4.1 Mandat de l'équipe d'évaluation

D'une manière générale, le mandat consistait à évaluer d'une part l'impact du projet pilote et d'autre part, la perception de ses bénéficiaires (DDE Nippes et DAEPP) sur l'impact lui-même. D'une manière plus concrète, ce mandat consistait à tirer toutes les leçons apprises et à faire ressortir les bonnes pratiques développées et expérimentées au cours du projet pilote dans les Nippes afin de faciliter la réalisation des objectifs poursuivis par le PHARE. Les difficultés rencontrées devaient servir, par ailleurs, à éviter les mêmes erreurs et à anticiper les contraintes, le cas échéant.

Le mandat consistait également à évaluer l'impact du projet sur toutes les structures de fonctionnement de la DDE des Nippes, en particulier, et de la DAEPP, en général, qui ont bénéficié de l'appui et de l'encadrement du projet pilote. Il s'agissait, plus particulièrement, de mesurer l'impact du projet sur la gouvernance locale, sur l'habilitation des cadres de la DDE et sur l'implantation et l'utilisation des infrastructures informatiques dans le département.

Enfin, l'évaluation devait examiner la durabilité des interventions et de l'appui fournis aux structures déconcentrées de la DDE, et à cette fin, les éléments suivants ont été examinés:

4.1.1 Support à la gouvernance locale :

1. Évaluer l'appui à l'infrastructure physique du département de Nippes;
2. Déterminer dans quelles mesures les écoles non publiques sont au courant du nouveau système;
3. Évaluer l'efficacité de la livraison de licences aux écoles non publiques des Nippes;

4.1.2 Habilitation des cadres

4. Déterminer le nombre de personnes (hommes et femmes) de la DDE (SAEPP, BDS et BIZ) des Nippes formées au cours de l'exécution du projet pilote et faisant encore partie du personnel de la DDE;
5. Évaluer les capacités et savoir faire des inspecteurs ;

4.1.3. Amélioration des capacités des structures départementales

6. Évaluer l'utilisation pratique de la base de données fournie par USAID/AIR;
7. Évaluer l'utilisation pratique de l'infrastructure internet fournie par USAID/AIR;
8. Évaluer l'impact de l'utilisation du système de gestion informatisé par rapport à la précédente méthode;
9. Déterminer le nombre d'écoles non publiques des Nippes accréditées pendant l'exécution du projet;
10. Déterminer le nombre d'écoles non publiques des Nippes accréditées depuis la fin du projet à ce jour;

Projet PREDA

11. Déterminer le nombre d'écoles non publiques non accréditées des Nippes, pendant l'exécution du projet à ce jour;
12. Évaluer la survie du mobilier et de l'équipement fournis au projet pilote par USAID/AIR.

4.2 Méthodologie adoptée

L'approche méthodologique adoptée comporte quatre (4) grandes étapes : La phase de préparation ; la collecte des données ; la production du rapport d'évaluation ; la soumission du rapport.

Chacune de ces phases est divisée de la manière indiquée plus bas. Il est à noter qu'il s'agit d'une liste non exhaustive présentée à titre indicatif et que l'ordre de présentation ne peut être chronologique. La méthodologie et les stratégies ainsi que les instruments de l'évaluation ont été déterminés et élaborés durant la phase de préparation et ont été soumis aux responsables du PHARE pour validation.

Tenant compte des mouvements de personnels qui se sont produits au niveau de la DDE des Nippes et de la DAEPP, nous avons consulté les responsables actuellement en poste et également ceux qui l'étaient au moment de la planification et de la mise en œuvre du projet.

Par ailleurs, afin de faciliter le travail et de s'assurer que les résultats de l'évaluation serviront ses besoins, nous avons entretenu une communication étroite avec le PHARE, en réalisant notamment plusieurs séances de travail avec l'un de ses représentants. Une telle démarche a été retenue en vue de faciliter l'approbation du rapport final.

A- Phase de préparation

- Conception de l'évaluation
- Protocole(s) de l'évaluation
- Planification générale
- Revue documentaire
- Entrevues préliminaires avec les responsables (PHARE/AIR, DAEPP et DDE-Nippes)
- Production des instruments de collecte de données et d'observation
- Planification du traitement des données
- Proposition de la structure du rapport final
- Validation de l'approche, des outils et instruments et de la proposition de structure du rapport final avec AIR

B- Collecte des données

- Observations
- Enquêtes
- Entrevues et Focus Group

Rapport final d'évaluation

- Visite de sites
- Entrevues structurées

C- Production du rapport

- Dépouillement des données
- Traitements et analyses
- Rédaction – Validation interne

D- Soumission du rapport

- Présentation des résultats – Validation par PHARE
- Corrections
- Remise du rapport final

4.3 Collecte des données

La collecte des données s'est effectuée du 13 février au 26 mars 2009. Dès la signature du contrat une délégation s'est rendue à Miragoâne pour rencontrer les inspecteurs réunis par le Directeur Départemental (DD). Cette rencontre préliminaire a permis à l'équipe d'établir un contact avec tous les responsables des BIZ des BDS du DAEPP et de la DDE-Nippes concernés par l'évaluation.

L'équipe a présenté l'évaluation à ces responsables et a préparé le calendrier de collecte de données et de visite avec eux. Elle a répondu à leurs questions et préoccupations.

Table 1- Activités de collecte de données

Type de collecte	Description
Observations	9 visites de sites
Enquêtes par questionnaire	22 questionnaires administrés
Entrevues libres	21 entrevues avec des cadres du MENFP de la DDE-Nippes 3 entrevues avec cadres PHARE/AIR
Focus Group	16 cadres du MENFP de la DDE-Nippes
Entrevues structurées	16 entrevues avec parents, directeurs d'écoles, inspecteurs

La rencontre en groupe de focus avec des représentants des structures départementales (DDE, BDS, BIZ) a eu lieu à Miragoâne le 16 mars 2009. Les visites de collecte de données ont été réalisées entre le 24 et le 26 mars dans le département des Nippes. L'équipe d'évaluation a rencontré le personnel de tous les bureaux concernés (BIZ, BDS, DDE-Nippes), a administré

Projet PREDA

les questionnaires préparés et a mené les observations requises pour évaluer l'état des bureaux et du matériel.

Durant ces visites l'équipe a également rencontré des représentants de parents et des directeurs d'écoles privées. Ces entrevues ont permis d'obtenir la perception des bénéficiaires sur le processus d'accréditation et leurs attentes face aux structures du ministère à ce sujet.

Entre le 6 avril et le 30 mai 2009, l'équipe a rencontré le nouveau directeur de la DAEPP ainsi que son prédécesseur. Elle a aussi rencontré les techniciens de la DAEPP et effectué les observations requises dans les bureaux même de cette direction.

4.4 Contraintes et difficultés

L'évaluation a généralement été, au niveau du département des Nippes, très bien accueillie par tous et l'équipe a bénéficié d'une bonne collaboration des interlocuteurs ciblés.

Toutefois, deux inspecteurs (Paillant et Anse à Veaux) étaient absents pour les rendez-vous fixés directement avec eux. L'équipe a pu cependant rencontrer le personnel de ces bureaux ainsi que des représentants des parents et quelques directeurs d'écoles privées.

Le niveau d'intérêt pour le projet PREDA est différent selon la catégorie d'interlocuteurs rencontrés dans le département des Nippes et au bureau central du MENFP. L'équipe a rencontré une certaine réserve de la part du personnel central qui, selon les perceptions observées, traduisait une insatisfaction vis à vis de la conduite du projet. Les membres de la DPCE rencontrés ont manifesté aussi les mêmes réserves, ce qui a retardé la production du rapport. En effet, il était indispensable de rencontrer les nouveaux et les anciens responsables, tant de la DAEPP et de la DPCE.

L'équipe d'évaluation a fait face à quelques tergiversations et critiques acerbes sur le projet. Certains interlocuteurs ont exigé une lettre d'introduction officielle du PHARE avant de nous rencontrer, manifestant ouvertement un malaise tant avec le PREDA qu'avec le PHARE, qui en réalité concernait beaucoup plus le mode d'exécution du projet où certains cadres du ministère estiment qu'ils ont été écarté.

Toutefois, une fois ces difficultés aplanies, l'équipe a bénéficié d'une franche collaboration. Par contre, les difficultés relevant des conditions d'accès aux différentes régions du département ont constitué un véritable handicap qu'il a été impossible de contourner. Par exemple, l'équipe en route vers Baradères, a dû rebrousser chemin devant une manifestation qui bloquait la route Nationale peu avant Cavaillon.

Enfin, la pluie et l'état du réseau routier nous ont également forcé à faire parfois des détours importants qui compliquaient le respect de notre itinéraire, des rendez-vous fixés et du calendrier de travail qui en a été fortement affecté.

Il nous semble important de signaler ce genre de contraintes puisque ce sont des éléments non négligeables qui plaident encore plus en faveur de procédures de facilitation des relations entre le MENFP et les structures d'exécution de l'offre scolaire sur le terrain.

Rapport final d'évaluation

Enfin, nous saisissons cette occasion pour remercier tous ceux et toutes celles qui ont contribué à la réalisation de cette évaluation, et tout particulièrement les cadres du MENFP, tant au niveau central que ceux de la DDE-Nippes. Nous remercions également l'équipe du projet PHARE.



Projet PREDA

Rapport final d'évaluation

5. Résultats obtenus

La présentation des résultats obtenus au cours de l'évaluation suit l'ordre proposé par la méthodologie et les objectifs du projet PREDA :

Composante 1 : Information et sensibilisation :

Résultats relatifs à l'information et à la sensibilisation sur l'accréditation des écoles non publiques ;

Composante 2 : Renforcement des capacités logistiques du ministère en matière d'accréditation :

Résultats relatifs à l'appui fourni aux infrastructures physiques des DDE, SAEPP, BDS et BIZ des Nippes ;

Composantes 3 : Renforcement des capacités techniques des cadres du MENFP :

Résultats relatifs à l'informatisation du processus d'accréditation ;

Composante 4 : Informatisation du traitement de l'information sur l'accréditation (Base de données) :

Résultats relatifs au renforcement des capacités techniques des cadres du ministère impliqués dans le dispositif d'accréditation.

5.1 Information et sensibilisation sur l'accréditation des écoles non publiques

Le Ministère de l'Éducation a mis en place, au cours de l'année 2001, un nouveau processus d'accréditation prévoyant différents niveaux qui vont du simple permis de fonctionnement à la licence de fonctionnement. Cette innovation visait essentiellement à faciliter la formalisation des écoles évoluant en zones rurales et en milieux urbains défavorisées et à renforcer la capacité de régulation du Ministère. Le projet PREDA, mis en œuvre en 2007, est venu appuyé cet effort de formalisation mené par le Ministère en apportant une contribution significative à la simplification, à la transparence et à la vulgarisation du nouveau processus d'accréditation.

Le PREDA a en effet contribué à la simplification du processus, par l'intégration de toutes les pièces pertinentes à l'accréditation dans un unique dossier et par la possibilité offerte aux responsables d'écoles d'initier les démarches au niveau des bureaux d'inspection scolaires (BDS/BIZ). Le projet a également rendu le nouveau processus plus transparent par l'adoption d'un forma standard de présentation des informations, l'uniformisation du traitement des informations sur les écoles et l'établissement de jalons permettant un suivi simple de l'évolution de chaque dossier. Enfin, il a contribué à la vulgarisation du processus en rendant les informations liées à l'accréditation plus accessibles aux différents acteurs du système à travers notamment des visites d'information et de sensibilisation des communautés éducatives locales par les

Projet PREDA

inspecteurs scolaires. Il a également permis au Ministère de se doter d'un modèle de répertoire d'accréditation qui fournit des informations plus détaillées sur la situation des écoles non publiques, en précisant notamment leur niveau d'accréditation ainsi que la date et la durée de l'autorisation ou du permis correspondant.

Les informations et témoignages collectés sur le terrain par l'équipe d'évaluation indiquent que cette action conjuguée de simplification, de transparence et de vulgarisation du processus d'accréditation a conduit, selon l'ensemble des interlocuteurs rencontrés (Tableau 1), à une augmentation substantielle de la demande d'accréditation au niveau du département des Nippes. Cet intérêt nouveau se manifeste à tous les cycles de l'école fondamentale et au préscolaire. Il est malheureusement impossible de quantifier cette augmentation à cause : a) du déficit de données quantitatives avant et après le projet; b) de la trop courte durée du projet; et, c) des effets que l'on commence à observer plus de deux ans après la fin du projet. Les interlocuteurs rencontrés témoignent ainsi lors du groupe de focus, tel l'inspecteur Jacques Carmel :

<p>... paske nan ansyen sistèm nan yo te wè se lekòl ki gen sizyèm ane yo sèlman yo te gen enterè avanse ak pwosesis akreditasyon an. Men nou tèlman motive yo, tèlman nou sansibilize yo, lekòl premye sik yo wè fòk yo antre nan wonn nan.</p>	<p>... l'ancien système visait surtout les écoles de deuxième cycle. Nous avons motivé et sensibilisé les écoles de premier cycle lesquelles ont décidé de s'y mettre maintenant.</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

L'inspecteur Samuel ajoute :

<p>Nou kapab di gras a nouvo sistèm nan, vinn jwenn gen sibvansyon kap bay, ebyen moun yo gen yon angouman pou yo ka akredite. Aktyèlman nou gen anviwon preske 250 dosye ki disponib. Sak fè ke yo kapab pa ko trete se paske dans les BIZ il y a des problèmes d'internet ki kapab fe yo pa trete direktèman dans les BIZ.</p> <p>Men kan menm m kapab di gen anpil enterè, anpil angouman pou direktè yo kapab jwenn akreditasyon e depi yo vini nan SAEP la nou ba yo yon nimewo. Gras a nimewo sa a depi yo bezwen al labank pou yo ouvri yon kont pou lekòl la nou bayo yon atestasyon men si yo pat depoze dosye yo pap kapab jwenn li.</p> <p>Donk nou kapab di ke sa pèmèt nou konnen nonm de lekòl ki gen nan Nippes la loske tout lekòl yo kapab depoze dosye e nou geyen yon bank de done anndan sevis SAEP la ki okipe de dosye sa yo.</p>	<p><i>Il y a plus d'engouement pour les écoles d'obtenir l'accréditation surtout avec la subvention. Nous avons près de 250 dossiers prêts à être traités, mais quelques problèmes d'internet au niveau des BIZ nous empêchent de les traiter nous-même.</i></p> <p><i>Nous proposons un numéro aux directeurs d'écoles qui leur permet d'ouvrir un compte à la banque pour l'école (une attestation) mais s'ils n'ont pas déposé de dossiers, ils n'auront pas accès à ce numéro. Nous avons une base de données à la SAEP qui nous permet de savoir le nombre d'écoles qu'il y a dans les Nippes et d'identifier celles qui ont fait une demande d'accréditation.</i></p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Rapport final d'évaluation

L'inspectrice Bernadette témoigne, précisant ainsi que le processus d'accréditation atteint tous les niveaux de l'enseignement et jusqu'au préscolaire :

... se pa selman nivo fondamantal la menm o nivo preskolè a yo enterese yo toujou les écoles préscolaires sont également intéressées à l'accréditation. ...
---------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------

Lors d'une des entrevues accordées à l'équipe d'évaluation, le Directeur Départemental des Nippes a résumé la situation en ces termes : « Les premières tournées d'information et de sensibilisation réalisées par les inspecteurs dans leurs districts respectifs ont donné lieu, dans le département, à une augmentation sensible du nombre de dépôt de dossiers d'accréditation principalement dans les BIZ et les BDS. Cette augmentation s'est en suite accru avec le lancement de l'EPT qui conditionne les subventions octroyées aux écoles avec l'obtention d'au moins un permis de fonctionnement. Cet argument a permis de renforcer la campagne de sensibilisation menée par les inspecteurs principaux et de zone auprès des directeurs d'écoles».

L'inspecteur Ronald témoigne:

chak fwa ke direktè a deplase pou l al dèyè yon fòm de sibvansyon pou lekòl la yo mande eske li akredite. Satisfaksyon sè ke lontan yon direktè lekòl te oblije ale Potoprens pou l al dèyè yon akreditasyon pou l monte desann.	Chaque fois qu'un directeur sollicite un formulaire de subvention, on lui demande si son école est accréditée. La satisfaction vient du fait qu'il n'est plus obligatoire pour un directeur d'aller à Port-au-Prince pour obtenir l'accréditation.
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Les inspecteurs interrogés lors du groupe de focus ont été pour leur part unanimes à affirmer que, depuis la mise en œuvre du PREDA, les directeurs d'écoles ont démontré un intérêt accru pour l'accréditation. Près du tiers de ces inspecteurs ont souligné avoir reçu la visite de directeurs venus s'informer de l'accréditation d'écoles non publiques fonctionnant dans leur région. Ils ont également expliqué que cet intérêt manifeste des directeurs d'écoles était principalement du au fait que l'accès des écoles non publiques à des subventions matériels et financières se trouve assujéti à l'accréditation.

L'inspectrice Claudette poursuit :

M te kapab di kominote edikativ la manifeste anpil enterè ak satisfaksyon pou akreditasyon an. Sepandan jiska prezan gen kèk direktè ki poko vle avanse paske nou menm nan enspeksyon skolè yo nou geyen fomilè a dispozisyon yo de fwa lè yo bezwen akreditasyon yo vin mande nou, e nou ba yo fomilè a pou yo kapab wè ki pyès pou yo prepare. Genyen ki ale ki fè efò pou prepare e genyen tou ki ale e ki pa retounen.	<i>Je peux affirmer que la communauté éducative manifeste un intérêt et une satisfaction pour l'accréditation. Cependant, certains directeurs sont encore réticents. Nous avons les formulaires à leur disposition, cela les aide à préparer leurs dossiers d'accréditation. Mais il y a certains qui n'ont, jusqu'à maintenant, fait aucun effort pour se les procurer.</i>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Projet PREDA

Les directeurs d'écoles interviewés ont tous relevé les progrès enregistrés dans le processus depuis la mise en œuvre du PREDA et souligné l'importance que revêt pour eux l'obtention de l'accréditation, rappelant qu'elle conditionnait l'accès aux programmes de subvention dont notamment l'EPT. Ainsi, le directeur de *l'École Mixte Vision Nouvelle de l'Anse-à-Veau* a indiquée, avec une certaine fierté, d'avoir enfin pu obtenir l'accréditation après plus de dix ans de tentatives infructueuses ponctuées de demandes de compléments de documentation. Selon lui :

« l'accréditation constitue pour l'État un instrument de contrôle sur les écoles, pour les écoles un acquis comme pièce justificative attestant de la reconnaissance de l'état, et pour d'autres personnes un gage de confiance dans les écoles ».

S'il est vrai que l'évaluation a confirmé la contribution du PREDA à l'amélioration de la qualité et du niveau d'information et de sensibilisation des différents acteurs de la communauté éducative des Nippes en matière d'accréditation, elle a toutefois mis en lumière certaines lacunes qu'il conviendrait de corriger.

1. L'importance que présente l'accréditation aux yeux des parents semble se limiter à son aspect administratif et normatif. Ainsi, deux des inspecteurs rencontrés et plusieurs parents eux-mêmes ont indiquées lors des visites de terrain, que certains parents se préoccupent de savoir si une école est accréditée essentiellement pour s'assurer que leurs progénitures pourront être présentés aux examens officiels par leurs écoles.
2. Les entrevues réalisées successivement avec le Directeur Départemental et le coordonnateur du SAEPP ont mis en évidence un manque d'uniformité dans la compréhension même du concept et incidemment dans les explications qu'ils sont appelés à fournir aux usagers (directeurs d'écoles et parents d'élèves). Alors que pour le Directeur Départemental le paiement des frais d'étude de dossiers d'une école postulante donne déjà droit à un premier niveau d'accréditation qui sera sanctionné en par le permis de fonctionnement, pour le Coordonnateur du SAEPP, l'accréditation semble correspondre uniquement à l'octroie de la licence de fonctionnement.

Par contre, d'autres interlocuteurs signalent que l'école postulante, contrairement à l'information rapportée par l'équipe d'évaluation, n'a rien à verser pour l'étude de son dossier. Ce serait seulement avant l'émission du certificat d'accréditation que l'administration centrale (DAA) percevrait des frais d'impression.

3. Les visites d'information effectuées à la DAEPP ont permis de confirmer l'existence, au niveau du SACENP, du nouveau répertoire d'accréditation, disponible en version électronique. Toutefois, l'équipe d'évaluation n'a pu obtenir une copie de la version imprimée ce répertoire. Cette équipe a également constaté que le nouveau répertoire n'était disponible qu'au sein de la DAEPP et qu'apparemment il n'a fait l'objet d'aucune diffusion significative même au niveau du Bureau Central du Ministère.

Rapport final d'évaluation

4. Les formalités exigées, et tout particulièrement les documents légaux et fiscaux, constituent aux yeux des usagers des contraintes importantes, tel que le témoigne l'inspecteur Kenol :

<p>Kominote edikativ nan Ti Rivyè manifeste anpil enterè pou nouvo sistèm akreditasyon an. Men jiska prezan gen anpil direktè lè yo pase nan biwo, yo toujou bay yon pwoblèm. Nou di ki pwoblèm yo konfwonte se papyè notarye a ke yo mande yo a. Yo mande yo twòp kòb pou yo fè l pou yo, men sa ba yo anpil pwoblèm</p>	<p><i>La communauté éducative de Petite Rivière manifeste un grand intérêt pour le nouveau système d'accréditation, mais certains directeurs d'écoles ont encore des difficultés. Ils affirment que le papier notarié demandé dans le dossier d'accréditation coûte trop cher.</i></p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Enfin, si l'on croit les usagers et les inspecteurs, les délais indus pour l'obtention d'une licence ne sont pas encore résolus. Bon nombre de directeurs d'écoles s'en plaignent, comme le rapporte l'inspecteur Frantz au sujet d'une école dans son district scolaire :

<p>sa gen 1 an ou 1 an edmi de sa dosye misye nou montre kote l depoze dosye l, li ap tann.</p>	<p><i>Cela fait à peu près 1 an ou 1 an et demi depuis qu'il a déposé son dossier, mais il n'a toujours aucune réponse.</i></p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Par ailleurs, le nouveau système d'accréditation, mieux connu grâce aux informations disséminées avec le support du PREDA, suscite un intérêt qui va au delà de l'accréditation en tant que tel et touche directement certains critères de qualité comme la structure du personnel enseignant, comme le témoignent plusieurs directeurs d'écoles et l'inspecteur Charlotin :

<p>Sistem sa ka pèmet tou ke lontan nèg la te gen dwa fè yon ti klas epi w wè l ap fè lekòl. Men kounye a sa vinn fè yo peze sou moun y ap chwazi nan sistèm nan. Omwen fò w rive nan yon nivo, fòk ou gen papyè reto oubyen segonn ki ka pemèt ou kapab al kanpe devan timoun, pou kab enstwi yo.</p> <p>Nou chwazi pwofesè ki konpetan.</p> <p>Pral gen plis lòd nan sètifika plis lòd nan bakaloreya etc...</p>	<p><i>Avant, n'importe qui avec un niveau de scolarisation limité pouvait enseigner. Maintenant on choisit mieux les enseignants. Ce système nous permet de contrôler la compétence du personnel enseignant parce qu'il leur faut le bac 1 ou la seconde pour pouvoir enseigner à des enfants.</i></p> <p><i>Nous choisissons désormais des enseignants compétents.</i></p> <p><i>Il y aura plus d'ordre aux examens du certificat et du baccalauréat.</i></p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Projet PREDA

5.2 Appui fourni aux infrastructures physiques (DDE, SAEPP, BDS et BIZ)

Dans le but d'améliorer les conditions matérielles de travail, le PREDA a aidé à la réalisation de certains travaux d'infrastructure au niveau des structures du Ministère impliquées dans le processus d'accréditation des écoles non publiques des Nippes (DAEPP, DDE, BSD, BIZ). Il a également permis leur dotation en matériels et équipements énergétiques et de bureau.

En ce qui a trait à l'amélioration des locaux, les travaux suivants ont été réalisés :

- Réaménagement intérieur du SACENP de la DAEPP avec la pose de séparateurs, la reprise du parquet et l'installation d'un climatiseur adéquat ;
- Réhabilitation complète du bâtiment logeant la DDE des Nippes où se trouve également le Service d'Appui à l'Enseignement Privé et du Partenariat (SAEPP). Cette réhabilitation a couvert: l'installation de fenêtres avec fer forgés, de château d'eau et de pompe, le changement d'un WC, le remplacement d'une porte intérieure, et enfin le revêtement de la peinture intérieure et extérieure;
- Réhabilitation du BDS de Miragoane avec, notamment, le revêtement de la peinture du bâtiment, la réparation de la toiture et du plancher, l'installation d'un toilette, d'une pompe et d'un château d'eau, l'adduction d'eau courante, la réparation de 4 portes intérieures ;
- Finition du bâtiment abritant le BIZ de Petit Trou de Nippes par le crépissage et l'enduisage, et la peinture ;
- Réparation mineure du BIZ de Fonds-des-Nègres avec reprise de la peinture intérieure et extérieure du bâtiment ;
- Réhabilitation du BIZ de Paillant incluant la reprise de maçonnerie en bloc, le crépissage et enduisage, l'installation de fenêtres avec fer forgé, l'installation de quatre (4) portes métalliques et de trois (3) portes en bois, l'installation d'une toilette et d'un plafond, la reprise de la peinture intérieure et extérieure, l'installation de parapets sur la galerie, et enfin la rénovation complète du circuit électrique ;
- Sécurisation du BIZ de plaisance avec l'installation de quatre (4) portes métalliques ;
- Acquisition des matériaux pour les travaux de réhabilitation des BIZ de Barradères, de Petite Rivière de Nippes et du BDS d'Anse-à-Veau ;

Les matériels et équipements fournis à la DAEPP, à la DDE des Nippes et aux BDS et BIZ de ce département sont :

- Bureaux métalliques à trois (3) et à six (6) tiroirs ;
- Fauteuils de bureau ;
- Classeurs métalliques à trois (3) et quatre (4) tiroirs ;
- Chaises pliantes pour visiteurs ;

Rapport final d'évaluation

- Système d'alimentation énergétique incluant inverter et panneau solaire.

Lors de visites d'information et d'observation, l'équipe d'évaluation a effectué les constats suivants :

Au niveau de la DAEP :

- Les cloisons installées au SACENP sont encore présentes et en état, bien que leur qualité ne semble pas avoir répondu aux attentes du personnel de ce service ;
- le climatiseur fourni par le projet et installé au SACENP se trouve hors service, obligeant les employés à utiliser deux (2) ventilateurs qui sont loin de créer un environnement climatique propice à un travail continu ;
- Les équipements de bureaux donnés par le PREDA sont encore service et en très bon état.
- Au dire du responsable du SACENP : « *Avant que ne se pose le problème de la climatisation, l'espace offrait un cadre de travail agréable* ».

A niveau du département des Nippes (DDE, BDS et BIZ)

- Les locaux rénovés de la DDE présentent un très bon aspect et offrent un excellent cadre de travail aux membres du personnel, notamment à ceux affecté au SAEPP, structure chargée de l'accréditation ;
- Les améliorations apportées au locale du BDS de Miragoane ont été conservées en bon état, permettant aux employés de travailler dans les conditions satisfaisantes. Toutefois, le déplacement de l'antenne d'Internet, installée provisoirement sur un bâtiment voisin, cause quelques problèmes à la qualité et de régularité du signal ;
- Le local du BIZ de Paillant constitue un bon espace de travail bien que la couche de peinture mériterait d'être retouchée ;
- Les travaux de réhabilitation des BIZ des Barradères, de Petite Rivière de Nippes et d'Anse-à-Veau n'ont pas démarré jusqu'ici alors que les matériaux encore sur place continuent à se détériorer ;
- Les équipements et matériels d'énergie solaire sont en grande partie disponibles et en état, sauf celui de Petit Trou qui a été volé et celui de Fonds-des-Nègres qui ne parvient pas à alimenter l'inverter ;
- Les équipements de bureau fournis par le projet sont utilisés et fort appréciés du personnel et paraissent encore en très bon état ;
- Sur les neuf (9) bureaux d'inspection (BDS et BIZ) bénéficiaires du projet, six (6) demeurent pas ou peu protégés contre les catastrophes naturelles ;

Projet PREDA

Les interventions effectuées dans le cadre du PREDA ont certainement contribué à l'amélioration des conditions matérielles du travail dans le processus d'accréditation au niveau des structures de la DAEPP dans le département des Nippes. L'inspecteur Jacques-Carmel précise :

Kijan gen amelyorasyon? Lè direktè yo te konn remèt dosye yo, anpil dosye te konn pèdi e direktè yo te yon tijan gen pwoblèm le yap mande yo dosye plizyè fwa pou yo bay dosye yo anko, paske yo di yo pa kapab bay dosye pou dosye sa yo ap plede pèdi nan administrasyon an. Men avèk nouvo sistèm nan yo pa jwenn sa ankò pou dosye ap plede pèdi.	<i>En quoi voit-on l'amélioration ? Beaucoup de dossiers s'égarèrent à l'administration et à chaque fois il fallait reconstituer le même dossier ce qui posait de sérieux problèmes. Mais avec ce système, on n'a plus eu ce genre de problème.</i>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

L'inspecteur Kenol renchérit :

mwen jwenn materyel sa yo rann trètman dosye yo pi fasil.	<i>Le traitement de dossier est plus facile grâce aux nouveaux matériels.</i>
-----------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------

Toutefois, l'évaluation a mis en lumière certaines lacunes qu'il conviendrait de corriger et de prendre en compte lors de la planification de la phase d'extension du projet :

- Les salaires de la main-d'œuvre impliquée dans la mise en œuvre de certains travaux n'ont pu être dégagés alors que la majeure partie des débours avait déjà été réalisée. Il ne semble exister au niveau du PREDA aucun mécanisme permettant d'engager des dépenses pour des activités ultérieures à la date limite de décaissement. Il en est résulté un gaspillage de ressources lié à des problèmes de planification et de monitoring des activités et des dépenses.
- Aucune disposition n'a été prise en vue de garantir pour le Ministère l'usage des bâtiments rénovés. En effet, tous les bâtiments ayant bénéficié des travaux de réhabilitation appartiennent à des particuliers qui ne sont obligés par aucun engagement contractuel de garantir au Ministère l'occupation des bâtiments sur une durée permettant l'amortissement des fonds investis dans les travaux de rénovation. Selon l'actuel Directeur Départemental des Nippes : « *les propriétaires des locaux sont très enclins à récupérer leurs bâtiments ou à en relever le montant des loyers, du fait que leur valeur a été considérablement augmentée à partir des interventions du PREDA. Et en l'absence de clause contractuelle contraignante, le renouvellement des contrats ou le maintien du montant des baux a donné lieu à des discussions ardues. En témoigne le cas de la DDE du BIZ de Barradères dont les propriétaires ont clairement exprimé leur volonté d'augmenter substantiellement les loyers.* ».
- Aucun frais de fonctionnement n'a été prévu, dans le cadre du projet, pour couvrir les déplacements de l'ingénieur départemental qui est pourtant chargé de l'exécution directe des travaux. Or le montant des frais de déplacement qui

Rapport final d'évaluation

alloués par la Direction Départementale ne lui permettent pas toujours de couvrir les dépenses encourues dans certaines régions du département. L'ingénieur départemental s'est clairement exprimé sur le sujet :

« Dans un commune comme les Barradères, les coûts d'hébergement sont relativement élevés. Pour y faire face, je dois compléter avec mes ressources propres les frais fournis par le Ministère. Cette situation est supportable quand il s'agit de déplacements effectués dans le cadre la supervision de chantiers. Elle devient insoutenable quand il s'agit de la gestion de plusieurs chantiers simultanés qui nécessitent de fréquents déplacements et une présence soutenue sur le terrain ».

- Le BIZ de Lièvre n'a pu bénéficier, contrairement aux prévisions, d'aucune intervention en infrastructures en raison de l'indisponibilité de local approprié (en maçonnerie). Cette déficience met en évidence un probable manque de planification et d'articulation entre la coordination du projet et les structures concernées du Ministère.
- L'absence d'une photocopieuse dans les lots d'équipements et de matériels fournis aux bureaux des Nippes n'a pas permis aux membres des communautés éducatives locales de réaliser des économies substantielles sur les frais d'impression de documents ou sur le temps et les tracasserie des déplacements vers les centres de reproduction situés parfois a plusieurs dizaines de kilomètres du BDS ou du BIZ.
- L'absence de provisions budgétaires pour couvrir les frais de connexion Internet à la fin projet menace sérieusement les avancées considérables obtenues par les bureaux d'inspection en matière de communication et menace de les replonger dans l'enclavement qu'ils ont connu juste avant la mise en œuvre du PREDA.
- Répondant à la question sur la qualité et la quantité des équipements reçus du PREDA, la grande majorité des inspecteurs expriment leur entière satisfaction sur la qualité du matériel reçu. Toutefois, l'arrivée de ce matériel dans le panorama du travail bouscule les pratiques traditionnelles et fait apparaître de nouveaux besoins. Ainsi, les inspecteurs expriment une certaine frustration face à l'allocation du matériel en considération de l'augmentation des effectifs de la DAEPP dans le département des Nippes.

L'inspecteur St-Vil exprime bien l'opinion générale :

an palan de òdinatè an kantite se pa sifizan, men an kalite se tre byen sou plan kantitatif se pa vreman apropriye.	<i>Les ordinateurs sont de très bonne qualité, mais ils sont insuffisants en termes de quantité.</i>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------

L'inspectrice Claudette confirme cette opinion :

an tem de kantite li manke paske gen anpil nouvo enspekte. Epi tou nan enspeksyon yo pa gen entenet epi gen nan nouvo	<i>Le nombre d'ordinateur est insuffisant puisqu'il y a de nouveaux inspecteurs, certains d'entre eux auraient besoin</i>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Projet PREDA

enspekte yo ki ta bezwen fòmasyon an enfomatik.	<i>d'une formation.</i>
-------------------------------------------------	-------------------------

Cette frustration dépasse même le cadre strict du matériel informatique. En fait, le nouveau processus d'accréditation est venu s'ajouter à une volonté d'améliorer la gouvernance du secteur au niveau des départements scolaires. Il s'en est résulté une augmentation relativement importante du personnel sans aucune intervention au niveau des équipements et matériels de travail. L'inspecteur Vital exprime l'idée générale :

nap soufri nou gen enspekte ki pa gen biwo ki pa gen laptop etc...	<i>Certains inspecteurs n'ont pas de bureau ni de laptop.</i>
--------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------

Et l'inspectrice Bernadette précise :

pou materyel yo petèt nan tan yo te bay yo a li te ka sifizan. Men pou kounye a avèk nouvo enspekte ki genyen yo, yo vin ensifizan menm pou secretè a nou genyen nan biwo a, pafwa se yon enspektè ki oblije leve prete l biwo a pou l kapab vin travay sou li	<i>Avec l'arrivée des nouveaux inspecteurs, les matériels qu'on avait au début sont devenus insuffisants. Notre secrétaire n'a pas de bureau, il faut qu'un inspecteur se lève et lui cède sa place pour qu'elle puisse travailler.</i>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

L'inspecteur Lazarre complète en introduisant l'épineuse question de l'entretien et de la maintenance régulière du matériel :

Enpak nou konstate se ke materyel yo ensifizan. Answit gen kèk kote yo tonbe an pann sitou sistèm enèji a. Donk li pa fonksyone. Pafwa ou oblije deplase yon zon a yon lòt pou ka bay fè yon travay donk sa se lòt enpak ki anpeche sistèm nan avanse.	<i>Nous avons des pannes, les matériels sont insuffisants. Il nous arrive même de nous déplacer d'une zone à une autre rien que pour réaliser des travaux. Ce qui ralentit considérablement notre travail.</i>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Comme signalé plus haut, l'intervention du PREDA fait naître de nouveaux besoins. Certaines zones réclament d'être traitées comme les autres et l'augmentation du personnel devrait être accompagné d'une augmentation du matériel et des équipements de travail selon tous les inspecteurs. D'autres équipements comme photocopieuse et scanner font leur apparition sur la liste des demandes des inspecteurs. L'inspecteur Kenol :

kantite ensifizant kalite wi. Tout repons yo preske idantik dan la mezi ou mwen kapab di pou kalite nou kapab bay 100% e pou kantite nou kapab di nou pa gen ase dan	<i>Les matériels sont de très bonne qualité mais pour la quantité, ils ne sont pas suffisants. La zone de Grand Boukan n'a toujours pas accès à l'internet et il</i>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Rapport final d'évaluation

la mezi ou nou gen de zon tankou Gran Boukan ki poko janm gen entenet. Epi avek nouvo ko enspekte ki enjekte nan sistèm nan e fok yon tap kapab ogmante yo pou nou e nou gen pwoblem entenet fok yo ta ranje li pou nou.	<i>faudrait penser à augmenter les matériels puisqu'il y a de nouveaux inspecteurs.</i>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------

L'inspecteur Ronald renchérit :

nan biwo enspeksyon yo pou n ta gen fotokopyez paske se chak fwa nou vin nan biwo enspeksyon yo se le sa nou kapab fe yon fotokopi.	<i>Nous n'avons pas de photocopieuse au bureau.</i>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------

D'un autre côté, le ministère n'a pas prévu un budget pour couvrir les coûts récurrents comme l'achat de matériels fongibles, les réparations courantes et la maintenance régulière des équipements reçus du PHARE. L'inspecteur Samuel suivi de l'inspecteur Charlotin témoignent :

inspecteur Samuel :

dosye te dwe trete depi nan baz pou rive jwenn nou. Se sou entènet pou n te transkri sa k te voye yo nan DAEP.	<i>Les dossiers doivent être traités avant d'arriver jusqu'à nous. Et nous devrions les transmettre à la DAEP sur format électronique via Internet.</i>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

inspecteur Charlotin :

Se presyon nou fe sou administrasyon an ki fe yo o mwen al fe lot kout gidon kife yo banou kek ti materyel an tem de papye et lot bagay anko le pou nou soti etc... Nan sans sa a travay la yon ti jan retade se paske enspekte a pou l soti pou nou soti sa vle di sa gen yon kou e pwoblem kou a li toujou poze.	<i>Nous avons dû pressurer l'administration pour obtenir certains matériels tels que du papier, de l'encre etc... Nous prenons du retard dans notre travail parce que pour se déplacer il faut des moyens financiers. À chaque fois il y a un problème différent qui se pose.</i>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

L'inspectrice Claudette précise :

avèk sistèm enfomatik la sa ta kab fè travay la mache pi vit. Men di fèt ke gen mank fòmasyon ak mank materyèl tou, sa fè ke travay la ralanti.	<i>Le système informatique facilite le travail mais le manque de matériel et le manque de formation nous ralentit.</i>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Projet PREDA

L'inspecteur Frantz présente d'autres aspects qui font ressortir un manque de planification globale : quand les inspecteurs arrivent à obtenir satisfaction pour une demande, un autre besoin se fait sentir :

<p>sèten biwo enspeksyon yo pa gen siyal, donk ou gen materyèl la. Men ou pa gen siyal. M ka di kalite a la, li lese a desirè. Yo te ba nou laptop yo, pa egzanp yo pat ba nou enprimant, se direksyon departmantal la ki degaje l met enprimant.</p> <p>Bay enprimant lan se vre men o mwen fòk nou genyen kantite de materyèl. Yo ba nou lank, lè lank lan fini gen de enspektè kap plenyen kap di yo pa ba nou lank.</p>	<p><i>Parfois, il arrive qu'on ait les matériels disponibles mais qu'on n'ait pas de signal pour les utiliser. On a eu des laptop mais pas d'imprimante. Et quand enfin la direction départementale nous a donné une imprimante, on a eu des problèmes d'encre.</i></p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

L'inspecteur Monod fait ressortir une contrainte majeure souvent ignorée dans le processus d'accréditation : l'incapacité du personnel enseignant de la plupart des écoles de satisfaire les critères de qualification exigés par les normes établies par le ministère.

<p>Nou kapab di se pa senpleman sistèm nan sa k fè nou pa gen plis lekòl ki akredite. Gen kesyon kritè. Menm lè sistèm nan la, si lekòl yo pa reponn a kritè yo, se sa ki kapab fè yo pa akredite. Men sistèm nan pèmèt nou ale vè akreditasyon, vè kreyasyon yon bank de done pou bezwen kominote a.</p>	<p><i>Le fait que nous n'ayons pas plus d'écoles accréditées ne dépend pas uniquement du système mais aussi et surtout des critères d'accréditation. Si l'école ne répond pas aux critères, elle ne sera pas accréditée. Toutes ces informations nous permettent de créer une base de données pour les besoins de la communauté.</i></p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

En tout dernier lieu, il importe de signaler les contraintes dues à la question du transport et de l'accessibilité des écoles dans le département des Nippes. L'équipe d'évaluation a pu vérifier directement ces difficultés durant la courte période du travail de terrain. À trois reprises l'équipe a été immobilisée pendant plusieurs heures sur les routes du département bloquées par des protestataires. L'inspecteur Charlotin donne la mesure de cette contrainte:

<p>Sa pèmèt li souvan kite yon travay pou l fè la l fè sa k priyorite a, e nou kwè kounye a tou an tèm de lokomasyon SAEP la konn ap travay epi tou l bezwen al yon kote, la si machin yo pa disponib tou li pa gen yon motosiklèt la sa pèmèt gen de ti bagay pou n ta wè tou nou pa wè l.</p>	<p><i>Nous avons des problèmes de transport, si la voiture n'est pas disponible, nous n'avons même pas une motocyclette pour nous déplacer; ce qui fait qu'il y a certaines négligences dans le travail.</i></p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Rapport final d'évaluation

5.3 Informatisation du processus d'accréditation

Le PREDA a également contribué à l'amélioration des conditions matérielles d'informatisation du processus d'accréditation des écoles non publiques en fournissant des équipements et matériels informatiques à la DAEPP, à la DDE des Nippes ainsi qu'aux BDS et BIZ de ce département.

Avant l'introduction du traitement informatique des dossiers d'accréditation, la DAEPP avait développé une procédure en 8 étapes (voir annexe 9) :

- 1^{ère} étape : **Demande de permis d'ouverture**
- 2^e étape : **Demande de licence de fonctionnement**
- 3^e étape : **Enregistrement du dossier de demande de licence**
- 4^e étape : **Analyse du dossier de demande de licence**
- 5^e étape : **Inspection de l'école**
- 6^e étape : **Traitement du rapport d'inspection**
- 7^e étape : **Transmission du dossier de demande de licence à la DAEPP**
- 8^e étape : **Emission et remise de la licence de fonctionnement**

L'informatisation du processus, du BIZ au SACENP devait faciliter le traitement des demandes en remplaçant les dossiers physiques par des fichiers électroniques qui seraient transmis du BIZ jusqu'au SACENP. La mobilisation en faveur du processus devait, d'un autre côté, inciter les écoles non enregistrées à produire une demande d'accréditation. Si l'élément informatisation n'a pas pleinement porté les résultats recherchés en terme d'accréditation, les témoignages récoltés et les observations rapportées par la DAEPP près de deux ans après la fin du projet, permettent d'affirmer que le deuxième volet, la mobilisation a réussi.

Les visites d'évaluation effectuées et les entrevues conduites au niveau de ces directions ont permis de constater les éléments suivants :

Au niveau de la DAEPP

Sur le plan technique

Le noyau de l'infrastructure informatique est constitué de :

A- Un serveur Dell Poweredge 830 de 3.4 Ghz avec 1 Gb de mémoire fonctionnant à l'aide du système d'exploitation « Windows 2003 Server » dont la capacité de stockage est répartie comme suit :

- un espace de 12 Gb, contenant le système d'exploitation remplie, à 100% ;
- un espace de 73 Gb, contenant 3 répertoires partagés pour les données, dont 1 Gb est utilisé ;

un espace de 50 Gb, contenant le back-up, dont 12 Gb est utilisée ;

L'analyse de la configuration du serveur a révélé l'existence d'un espace tampon de 1.5 à 3 Gb allouable à partir de l'espace occupé par le système d'exploitation. Cet

Projet PREDA

espace tampon, dont le rôle est de compléter l'espace de travail offert par la mémoire vive, est alloué sur un disque qui ne dispose plus d'espace libre, ainsi le système se retrouve présentement sans espace tampon.

Par ailleurs, le serveur est équipé d'un logiciel antivirus Symantec Corporate et d'une application de gestion des dossiers d'accréditation utilisant le moteur Microsoft SQL dont les interfaces sont réalisées à partir de Microsoft Access. L'équipe a pu constater que la licence du logiciel antivirus expirée depuis plusieurs mois n'a pas été renouvelée.

- B- Un routeur/ commutateur de marque Linksys permettant l'accès au serveur via un réseau mixte (câblé et sans fil). En d'autres termes, certaines parties du réseau ne demeurent pas confinées à l'enceinte physique du Ministère en raison de l'accès sans fil.

La périphérie de l'infrastructure informatique est constitué de :

- Huit ordinateurs de la marque Asus avec sept écrans LCD et un écran cathodique ;
- Huit onduleurs (UPS) de marque Omega ;
- Un ordinateur portable de la marque Dell ;
- Un terminal et une antenne optimisée pour Hughes Network ;
- Un inverseur de puissance de marque Xantrex (4 KW)

Les machines de la périphérie fonctionnent à partir d'un système d'exploitation Microsoft Windows. Cependant, l'équipe d'évaluation a pu constater que les licences de logiciel antivirus qui y sont installées sont elles aussi périmées.

Sur le plan organisationnel et managérial

La saisie des dossiers d'accréditation sur le logiciel, effectuée à partir dossiers physiques, est réalisée par le SACENP. Cette saisie affecte les données en temps réel sans attendre l'approbation d'un superviseur. Les employés assignés à la saisie au DAEPP/SACENP font face à une lenteur d'accès à l'application. Cette dernière qui permet le changement de statut d'une école par un opérateur de saisie n'affiche pas l'historique des rapports d'inspection, et offre des valeurs par défaut, prêtant à confusion puisqu'elles correspondent à des cas possibles.

En outre, l'équipe d'évaluation a pu constater que la pratique de back-up régulier n'existe pas. Par ailleurs, aucune ressource n'est dédiée au support qui est réalisé, autant que faire se peut, par le personnel de la DPCE. Ce personnel intervient sur l'application à l'aide de notions communiquées lors de réunions de travail avec le concepteur de l'application, mais aucun manuel d'opération ou d'administration n'est disponible.

Rapport final d'évaluation

Au niveau de la DDE (SAEPP)

Sur le plan technique

L'appui apporté par le PREDA à l'infrastructure informatique existante constitue en la dotation de deux ordinateurs portables. La visite effectuée à la DDE des Nippes par l'équipe d'évaluation a permis de confirmer que ces équipements sont encore disponibles et en bon état de fonctionnement.

Sur le plan organisationnel et managérial

La vérification des dossiers d'accréditation reçus des BDS/BIZ est réalisée puis ces derniers sont acheminés, le cas échéant, à la DAEPP via la DDE. Cependant, les tâches réalisées dans le cadre du processus d'accréditation n'ont généralement aucun rapport avec l'outil informatique, et sont reléguées au second rang après d'autres tâches courantes, créant ainsi un goulot d'étranglement du processus. La lenteur observée au niveau de l'accès à l'application de ces procédures est naturellement renforcée lorsque le réseau informatique est en panne et tarde à être réparé.

Au niveau des BIZ et des BDS

Sur le plan technique

L'infrastructure informatique est constituée de laptops, d'imprimantes et de matériels de connexion Internet (Antenne et modem). L'équipe d'évaluation a pu constater que :

- L'ensemble des bureaux d'inspection est encore pourvu de laptops dont 90% sont dotés de serrure-câble de protection contre le vol ;
- Des douze (12) laptop fournis, onze (11) disposent de serrure-câble ;
- Des neuf (9) bureaux d'inspection bénéficiaires du projet, six (6) disposent encore de capacité de connexion Internet;

Au plan organisationnel et managérial

Les nouvelles capacités logistiques des bureaux d'inspection, résultant de la dotation en équipements informatiques, demeure largement sous-utilisée. Le personnel de la totalité des BIZ et des BDS bénéficiaires du projet se limite à l'utilisation de logiciels de traitement de texte. Tout comme pour les niveaux supérieurs impliqués dans le processus d'accréditation, l'existence et encore moins l'application d'aucun manuel d'opération ou d'administration n'a été constaté par l'équipe d'évaluation. Toutefois, contrairement aux pratiques prévalant à la DAEPP et au SAEPP, le personnel des BIZ et des BDS au moins un tiers du personnel des bureaux d'inspection effectue un back-up régulier.

Par ailleurs, les neuf (9) bureaux d'inspection visités bénéficient d'un service de support et de maintenance fourni par un technicien du BUDEXE sans que celui-ci ne soit pas formellement affecté à cette tâche.

Il convient de remarquer que l'intervention du PREDA a été marquée par des contraintes, des déficiences et d'autres limitations.

Projet PREDA

Au niveau de la DAEPP

- Les procédures de back-up, de support et de maintenance préventive n'ont pas été explicitées. Cette déficience a entraîné une vulnérabilité du SACENP (DAEPP) aux menaces naturelles (incendie, intempéries, etc.) ou humaines (sabotage, virus, erreurs, etc.).
- L'absence apparente de test d'acceptation ou de période probatoire, préalable à la mise en production de cette application, expose la DAEPP aux risques d'immaturité associées aux applications développées sur mesure. En d'autres termes, l'application puisqu'elle a été insuffisamment testée, demeure un prototype.
- La livraison peu ordonnée des moyens de travail observée pendant l'exécution du projet et sa fermeture non gracieuse ont handicapé la prise en main par le MENFP du programme informatique de gestion des dossiers d'accréditation.
- L'absence d'un transfère formel des compétences d'administration du consultant fourni par le PREDA au cadres techniques du MENFP a occasionné pour ces derniers des difficultés à compléter l'application interfaçant avec la base de données.
- La non prise en compte des logiciels de protection virale, dont la pertinence et l'efficacité sont basées sur de fréquentes mises à jour, expose le MENFP aux virus qui sont légions pour les ordinateurs dotés du système d'exploitation Microsoft Windows.
- L'absence d'un dispositif de maintenance préventive, conjuguée à la compartimentation et à la carence d'expertise en informatique du MENFP, menace la viabilité opérationnelle des équipements offerts dans le cadre du PREDA.
- L'absence d'une prise en charge de l'administration de l'application clairement établie ne permet aucune supervision, les responsables et le reste du personnel ayant les mêmes privilèges et responsabilités quant à son utilisation.
- L'absence de mesures de contingence (équipement de rechange, mode de traitement alternatif, etc.) expose la DAEPP à une interruption d'opération en cas d'occurrence d'évènements défavorables.

A niveau du département des Nippes (DDE, BDS et BIZ)

- La réalisation de back-up qui constitue une pratique positive est malheureusement effectuée sur des supports fragiles, partagées et très mobiles offrant un niveau d'assurance insuffisant de la disponibilité des données.
- La disponibilité restreinte des consommables associés à l'outil informatique (encres pour imprimantes, papier) a réduit la capacité du projet à réaliser son plein potentiel dans l'utilisation de l'infrastructure informatique.
- Les logiciels de protection virale, dont la pertinence et l'efficacité sont basées sur de fréquentes mises à jour, n'ont pas été pris en compte. Cette situation a exposé les différentes structures (DDE, BDS, BIZ) concernées aux virus qui sont légions pour les ordinateurs dotés du système d'exploitation Microsoft Windows.

Rapport final d'évaluation

- L'absence d'un dispositif de maintenance préventive, conjuguée à la dispersion géographique des BDS/BIZ et à la carence de ressources du MENFP, menace la viabilité opérationnelle des équipements offerts dans le cadre du PREDA.
- La concentration des traitements informatiques au bureau central et l'absence de scanner dans les BDS et BIZ n'ont pas permis au système informatique de contribuer significativement au processus. Ils n'ont servi qu'à renforcer les capacités bureautiques des BDS et des BIZ.
- Le taux de rotation élevé du personnel de terrain et l'absence de programme de formation continue ont sérieusement érodé les compétences antérieurement installées par le PREDA.
- La configuration incorrecte du serveur a induit une baisse de productivité associée au temps de réponse de l'application de gestion des dossiers d'accréditation.
- L'élargissement du réseau via un segment non câblé (sans fil) a induit un risque de sécurité et une complication inutiles.
- L'absence d'un scanner ou à défaut d'une imprimante multifonction empêche la constitution et la transmission via Internet de dossiers complets d'accréditation (incluant des pièces tels les actes notariés), ce qui constitue un véritable handicap à la mise en opération de la logistique d'information de l'accréditation.
- Le fait que les équipements informatiques fournis par le PREDA sont les seuls dont dispose le bureau d'inspection et parfois même toute la communauté provoque une certaine pression sur ces outils qui bien souvent sont utilisés à des tâches autres que celles de l'accréditation. Cette pression, qui s'est accrue avec l'arrivée de la nouvelle cohorte d'inspecteurs, a amené la majorité des personnels des BDS et BIZ consultés à réclamer une augmentation du matériel informatique.
- La non prise en charge des coûts d'abonnement Internet risque de rendre déjà inopérant le dispositif d'informatisation de l'accréditation et renvoie déjà les BDS et les BIZ à l'isolement duquel le PREDA les avait aidés à se libérer. Cette situation critique, notamment pour les BIZ de Barradères, de Fonds-des-Nègres et de Petit Trou, où le système d'énergie électrique installé est en panne depuis plusieurs mois, pourrait rapidement se généraliser à l'ensemble du département.

5.4 Renforcement des capacités techniques des cadres

Afin de renforcer les capacités des employés impliqués dans le processus d'accréditation, notamment en ce qui a trait à la sécurisation des informations et à l'informatisation de leur traitement, le PREDA a fourni au Ministère un appui technique consistant essentiellement en la réalisation de sessions de formation à l'intention de membres du personnel de la DAEPP ainsi que de la DDE, des BDS et BIZ des Nippes. Cette formation a couvert les modules suivants :

Au niveau de la DAEPP

- Formation en informatique de base et en base de données (Cadres et secrétaires) ;

Projet PREDA

- Formation sur la problématique de l'accréditation (Cadres et secrétaires) ;
- Formation en techniques de classement et d'archivage (Cadres et secrétaires).

Au niveau du département des Nippes :

- Formation du personnel en informatique de base et en base de données (cadres et secrétaires de la DDE, inspecteurs et secrétaires des bureaux d'inspection) ;
- Formation du personnel sur la problématique de l'accréditation (cadres et secrétaires de la DDE, inspecteurs et secrétaires des bureaux d'inspection) ;
- Formation du personnel en techniques de classement et d'archivage (cadres et secrétaires de la DDE, inspecteurs et secrétaires des bureaux d'inspection) ;

Les informations recueillies durant l'évaluation ont indiqué que d'une manière générale, tous les participants ayant bénéficié de la formation, notamment les inspecteurs des Nippes, ont été satisfait de la qualité des interventions. La majorité des inspecteurs ont en effet affirmé, lors du groupe de focus, que la formation leur a permis soit de rejoindre les rangs des personnes informatisées, soit d'améliorer leurs capacités en informatique.

Les informations collectées à la DAEPP et à la DDE ont par ailleurs permis d'établir la situation actuelle de l'ensemble du personnel formé dans le cadre du projet. L'équipe d'évaluation a ainsi confirmé que :

- Des employés de la DAEPP bénéficiaires de la formation se trouvent présentement en poste au niveau de cette structure alors que l'un a été promu directeur départemental et que certains ont laissé le Ministère ;
- Des onze (11) employés de la DDE ayant été formés dans le cadre du projet huit (8) sont encore affectés à cette structure alors que le directeur a été muté à la DAEPP et deux autres employés (2) se trouvent présentement en dehors du Ministère ;
- Des inspecteurs et autres personnels des BDS et des BIZ formés, certains travaillent encore au niveau de l'inspection des Nippes tandis que trois (3) d'entre eux ne sont plus en poste et ne travaillent plus au sein du Ministère ;
- De tous les employés ayant reçu une formation appropriée dans le cadre du projet, une partie intervient présentement dans le processus d'accréditation.
- Le ratio de employés (cadres et secrétaires) formés à la gestion physique et informatisée des dossiers d'accréditation est passé de 100% à moins de 50% en raison de départs et surtout du recrutement de personnels additionnels dont le profil ne répond pas complètement aux tâches qui leur sont assignées.

Rapport final d'évaluation

S'il est vrai que l'évaluation a confirmé que le projet PREDA a renforcé, au niveau de la DAEPP, de la DDE, des BDS et BIZ du département scolaire des Nippes, les capacités des employés à intervenir dans le processus d'accréditation, elle a toutefois révélé certaines lacunes qui méritent d'être prises en compte lors de la phase d'extension du projet. Il s'agit concrètement de :

- La sous-utilisation des compétences acquises lors de la réalisation des tâches d'accréditation. Au niveau des BDS et des BIZ, le personnel formé limite ses interventions à une gestion physique des dossiers d'accréditation à travers la réception, l'analyse, la vérification, à la préparation de rapports et à la transmission au SAEPP des dossiers d'accréditation. Mises à part les opérations de classement et de préparation de rapports où ils font de l'archivage et du traitement de texte, les employés des BDS et des BIZ n'utilisent pas, dans le cadre de l'accréditation, les compétences acquises à travers le projet, notamment en saisie de données et en transmission via Internet et en exploitation de base de données.

La situation est quasiment la même niveau du SAEPP où le personnel effectue uniquement la gestion physique des dossiers à travers une seconde analyse, une contre-supervision et enfin une transmission à la DAEPP par courrier régulier. Le personnel de la DAEPP qui procède à une simple saisie des données à partir des dossiers physiques reçus des Nippes afin d'en constituer la version électronique et, entre autres, alimenter la base de données et le répertoire d'accréditation.

- L'absence d'un dispositif d'intégration de nouveaux employés dans les structures en charge de l'accréditation minent les efforts consentis avec le projet PHARE et sape les compétences installées. Cette lacune est d'autant plus importante dans un pays comme Haïti, où la mobilité du personnel est très forte dans la fonction publique. Ainsi, l'absence de manuels d'opération et d'un programme de formation continu pour les compétences liées à l'accréditation est fortement ressentie par la nouvelle cohorte d'inspecteurs arrivée dans les Nippes après la réalisation du projet. Ceux-ci réclament avec beaucoup d'insistance la reprise de la formation alors que leurs collègues déjà en poste demandent un renforcement des savoirs et savoir-faire acquis dans le cadre du PREDA.
- Les témoignages recueillis à cet effet sont édifiants :

Un nombre important d'inspecteurs rencontrés n'avait jamais utilisé un ordinateur tandis qu'une autre portion importante est constituée de nouvelles recrues pour le ministère. Il y a particulièrement beaucoup de nouvelles secrétaires qui n'ont pas bénéficié des formations offertes.

L'inspecteur St-Vil fait partie de ceux-ci :

Mwen fe pati de nouvo kò enspektè ki te enjekte nan sistèm nan an 2007. Pa konsekan fòmasyon ki te dispansé a li te gentan fet avan mwen te antre nan sistèm nan kom enspektè. Mwen pat deja gen yon	<i>Je fais partie des nouveaux inspecteurs (2007) ce qui fait que je n'ai pas eu la chance de suivre la formation offerte aux anciens inspecteurs. Étant donné que je n'avais aucune formation en</i>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Projet PREDA

fòmasyon apwopriye an enfomatik pa konsekan mwen pa kapab vreman byen itilize materyel sa nou genyen an men toutfwa li ta byen apwopriye si ta gen yon fòmasyon.	<i>informatique, j'ai des difficultés à utiliser les matériels disponibles. Une nouvelle formation s'impose donc.</i>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

L'inspecteur Kabner confie aussi :

o komansman nou pat kon sèvi avèk odinatè	<i>au début nous ne savions pas comment utiliser un ordinateur.</i>
-------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------

Les inspecteurs Lexin, Kenol, Monod, Marcel, Maxon ainsi que l'inspectrice Bernadette font partie des nouvelles recrues embauchées après les formations du PHARE.

Les inspecteurs Samuel et Frantz, quand à eux, font partie d'un très petit nombre qui avait quelques notions en informatique qui leur ont servi de prérequis :

m te gen prereki Men nou swete nan pwochen jou yo yo kapab ede nou ranfose kapasite nou nan nouvo fòmasyon an.	<i>J'avais des pré-requis, mais je souhaiterais qu'on nous aide à renforcer nos capacités lors de la prochaine formation.</i>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Cependant, peu importe leur situation, tous les inspecteurs réclament unanimement de la formation en renforcement avec les nouveaux venus. L'inspectrice Claudette exprime ce besoin :

map mande tou pandan nap fe fòmasyon pou nouvo enspekte yo yo ta mete nou ladan l tou sa tap permet nou retranpe nou pou travay la ka fet pi byen.	<i>On souhaiterait prendre part à la formation qu'on offre aux nouveaux inspecteurs, cela nous permettrait d'améliorer nos connaissances afin de travailler mieux.</i>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

L'inspecteur Vital confirme :

wi nou te deja gen fòmasyon inisyal la men nou ta bezwen plis avanse si nou plis avanse nou gan plis fòmasyon nap kapab bay meye randman pou nou menm paske nous sommes disposes a fournir au ministere de l'education e le meilleur de nous-meme.	<i>Nous avons eu une première formation mais une autre formation améliorerait considérablement notre travail parce que nous sommes disposés à fournir au ministère de l'éducation nationale le meilleur de nous-mêmes.</i>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

L'inspecteur Ronald renchérit :

fòmasyon ke n te gen deja li te twò kout.	<i>La formation qu'on a eue n'a pas duré</i>
-------------------------------------------	----------------------------------------------

Rapport final d'évaluation

Malgre sa li te pèmèt nou reyalize tach nou yo, byen ke nou pa fin anfòm. Men m ta renmen yo ta kontinye l pou nou avèk fòmasyon sa yo	<i>suffisamment longtemps mais malgré tout elle nous a permis de faire notre travail correctement.</i>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------

De tous les techniciens rencontrés, seul l'inspecteur Charlotin n'hésite pas à qualifier la formation reçue de bonne :

nan premye fòmasyon Petite Riviere nou te gen yon bon animte misye te mete l nan po nou menm le nou pat kon anyen di tout li te pemet nou adapte	<i>Nous avons eu un très bon animateur pour la formation de Petite Rivière, il nous a aidé à nous adapter à ces choses nouvelles.</i>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

L'inspecteur Jacques-Carmel est plus prudent, mais satisfait :

avan nou te gen anpil difikilte. Men nou ta mande tou pou yo ta fe yon resiklaj.	<i>Au début, on avait beaucoup de difficultés. Il nous faudrait un recyclage.</i>
----------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

Ceux qui font partie des nouvelles recrues réclament tous de la formation, comme l'inspecteur St-Vil :

Mwen fe pati de nouvo ko enspekte ki te enjekte nan sistèm nan an 2007 pa konsekan fòmasyon ki te dispansé a li te gentan fet avan mwen te antre nan sistèm nan kom enspekte. Mwen pat deja gen yon fòmasyon apwopriye an enfomatik pa konsekan mwen pa kapab vreman byen itilize materyel sa nou genyen an men toutfw li ta byen apwopriye si ta gen yon fòmasyon.	<i>Je fais partie des nouveaux inspecteurs (2007) ce qui fait que je n'ai pas eu la chance de suivre la formation offerte aux anciens inspecteurs. Étant donné que je n'avais aucune formation en informatique, j'ai des difficultés à utiliser les matériels disponibles. Une nouvelle formation s'impose donc.</i>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Selon l'inspecteur Kabner, ses collègues et lui ont fait des pas de géant :

o komansman nou pat konn sevi avèk òdinatè.	<i>Au début nous ne savions pas comment utiliser un ordinateur.</i>
---------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------

Projet PREDA

5.5 Résultats non recherchés

Au niveau du département des Nippes en général :

Le PREDA a produits des résultats non recherchés qu'il convient de mettre en lumière afin d'apprécier pleinement l'apport de ce projet au Ministère, notamment en matière de renforcement institutionnel.

Le fait d'affecter un équipement tel un ordinateur à un inspecteur et de lui donner la capacité de l'utiliser constitue un facteur de valorisation sociale aussi bien au sein de la commune éducative que de la population locale. L'accès à l'Internet constitue en soi presque une promotion culturelle puisque désormais les inspecteurs, les directeurs, les enseignants et la communauté peuvent communiquer avec le monde.

Les inspecteurs Samuel et Maxon, respectivement, se font leur porte parole :

... avèk nouvo sistem sa nou konekte ak le mond. Gen kèk enfòmasyon lontan se pote pou n ta pote ba direktè depatmantal, oubyen fò n ta fè yon jan voye yo vini kanmenm kote nou rive nan biwo a nou ka voye enfòmasyon ba direktè depatmantal e direktè a gen dwa voye enfòmasyon pou nou tou sou bwat nou.	<i>Le nouveau système nous permet de rester connecter avec le monde extérieur et la direction départementale. Avant, il fallait se déplacer pour vérifier une information mais ce système nous permet d'avoir toutes les informations nécessaires via l'internet.</i>
... entènèt la te pèmet nou tou an kontak avèk lemond, e pèmet nou fè echanj ant enspektè avèk enspektè, echanj avèk direksyon depatmantal. M panse ke sistèm sa a gen yon enpak ki reyèlman pozitif pou avansman sistem edikatif la.	<i>L'internet nous permet d'échanger des informations avec les autres inspecteurs ainsi que la direction départementale. Ce nouveau système a un impact positif sur le système éducatif.</i>

La dotation en équipements informatiques (ordinateurs et Internet) et les formations correspondantes ont permis aux structures locales (BDS et BIZ) d'améliorer considérablement leurs capacités de communication avec les autres niveaux de structure de l'institution : Départemental (DDE) et central (DAEPP, autres directions techniques et administratives). Usant des facilités de l'Internet, les BDS et les BIZ ont pu, de l'avis du Directeur Départemental des Nippes et des inspecteurs, transmettre des informations et des dossiers et en recevoir.

Le système d'accréditation mis en place et les installations informatiques dont ont bénéficiés les BDS et les BIZ représentent une source intarissable pour la communauté. À titre d'autres bénéfices la formalisation des écoles sont utiles à plus d'un titre : les

Rapport final d'évaluation

attestations d'enregistrement servent de pièces pour les banques, les ambassades, etc. C'est ce que nous confirme, entre autres, l'inspecteur Samuel :

nepòt lekòl ki bezwen yon papye atestasyon swa pou l ale labank oubyen pou l ale nan anbasad, ebyen rapidman nou verifye done nou eske l anrejistre nan direksyon depatmantal, e nou ba l yon nimewo nou verifye l, e finalman nou ba li atestasyon an.	<i>Si une école a besoin d'une attestation soit pour la banque, soit pour l'ambassade, il nous suffit de vérifier si cet établissement est enregistré à la direction départementale. Si c'est le cas, nous lui donnons l'attestation.</i>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Les communications rendues possible grâce à l'Internet sont fort appréciées aussi :

L'inspecteur Kabner témoigne :

nou tre elwaye sa te vinn pèmèt ke nou pa soufri nan transmisyon enfòmasyon yo.	<i>Le nouveau système nous permet d'être en contact même si les bureaux sont éloignés les uns des autres.</i>
---------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------

L'inspecteur Vital confirme :

Jadis fòk te gen deplasman pou n te kominike avek biwo santral nou. Men lè nou resevwa fòmasyon an nou kominike pi fasil de la segond.	<i>Pour communiquer avec le bureau central il fallait se déplacer, mais, avec la formation, la communication est plus facile.</i>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Enfin, le système mis en place joue aussi des fonctions de régulation et de contrôle pour le réseau scolaire dans les Nippes. L'inspecteur Jacques-Carmel informe :

aktyèlman la nou ka di ke si gen yon direktè ki vin di nou gen tel elev yo mete an klas siperyè alòs ke l pat admi an klas siperyè, nou ka verifye rapidman pou li paske nou gen lis desizyon. Nou nou gen lis fòmasyon nou sou òdinatè rapidman alòs ke lè nou te kon pran l sou fèy volant nou pat ka verifye sa pou li.	<i>Si un directeur nous informe qu'un élève a été admis en classe supérieure alors qu'il n'avait pas réussi, avec ce nouveau système, nous pouvons rapidement vérifier puisque nous avons toutes les listes enregistrées sur ordinateur.</i>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Au niveau de l'augmentation des demandes d'accréditation :

Les failles relevées dans le processus de traitement des demandes d'accréditation (notamment au niveau de la saisie et de l'acheminement de fichiers électroniques entre les BIZ et le SACENP, des inspections des écoles et de la conformité des qualificatifs des écoles aux exigences de l'accréditation) a créé des goulots d'étranglement à toutes les étapes. De plus,

Projet PREDA

l'absence d'un système efficace de monitoring rend difficile l'évaluation quantitative des demandes avant et après le projet.

Toutefois, la DAEPP a observé l'arrivée tardive à la SACENP (novembre 2009) de près de 300 demandes d'accréditation qui auraient été introduites durant ou peu après le projet. Ceci indique donc d'une part un très haut taux d'augmentation des demandes qui serait un impact direct du projet, et d'autre part, une persistance des difficultés éprouvées par l'ensemble du système à répondre aux demandes d'accréditation.

Au niveau des autres départements d'Éducation du pays :

Projet pilote, les activités de renforcement du processus d'accréditation du PREDA se limitaient au département d'Éducation des Nippes. Toutefois, le projet a facilité l'installation de SAEPP dans les autres départements. Malheureusement, outre dans les Nippes où l'AIR a aménagé les locaux, les autres SAEPP n'ont pas bénéficié d'un espace réservé.

6. Conclusions

Le projet a apporté un certain nombre de résultats positifs au niveau du processus d'accréditation en regard des objectifs fixés :

- a) La communauté éducative des Nippes fait montre d'un intérêt accru pour l'accréditation, ce qui traduit une plus grande sensibilisation sur les questions d'accréditation des écoles non publiques ;
- b) La DAEPP, la DDE-Nippes et les autres entités du Département (BDS/BIZ) en lien à l'accréditation des écoles non publiques ont bénéficié d'un certain renforcement de leurs capacités logistiques ;
- c) Les personnels de la DAEPP, de la DDE-Nippes, des BDS et des BIZ en lien à l'accréditation des écoles non publiques ont, à des degrés divers, bénéficié de séances de formation visant le renforcement de leurs compétences en matière d'accréditation ;
- d) Certains efforts ont été entrepris vers la création, au niveau du Département scolaire des Nippes, d'une mini base de données sur l'accréditation des écoles non publiques (sensibilisation des directions d'écoles et des parents, systématisation de la collecte, traitement des demandes et transmission d'information aux usagers sur leurs dossiers) ; ces efforts n'ont pas apportés tous les résultats attendus, au point où le répertoire des écoles accréditées n'est pas disponible comme prévu ;
- e) Réalisation d'une opération de remise officielle de certificats d'accréditation.

Toutefois, ces résultats ont fait face à certaines limites qu'il conviendra d'adresser dans tout projet futur visant soit l'accréditation, soit l'informatisation générale des opérations au niveau de la DAEPP :

- a) La grande mobilité du personnel observée entre le début et la fin du projet d'une part et d'autre part à la fin du projet lui-même, affecte la continuité des objectifs du projet ;
- b) Le projet n'a pas doté les sites de scanners qui constituent un des outils indispensables à l'élimination de la transmission physique de dossiers volumineux, ce qui devait faciliter la célérité, la sécurité et la simplification (par une véritable décentralisation) du traitement des dossiers d'accréditation ;
- c) L'absence d'une prise en charge systématique des coûts récurrents liés au maintien des infrastructures mises en place (accès internet, intrants informatiques et bureautiques, énergie, ...) a rendu certains aspects des dispositifs mis en place par le projet complètement dysfonctionnels ;

Projet PREDA

- d) La durée restreinte du temps d'exécution du projet n'a pas permis à la DAEPP de repenser les dispositifs et l'organisation des responsabilités et des rôles des différentes structures déconcentrées dans la nouvelle approche proposée pour l'accréditation.

Par exemple, le processus de transfert des documents supportant une demande d'accréditation ne peut se réaliser du BIZ directement vers la DAEPP, en ignorant les autres instances locales. Il faudra revoir le rôle des autres niveaux, en prenant en compte la réalité afin d'éviter la mise en place de procédures difficiles à appliquer ou non pérennes.

7. Recommandations

Au regard des résultats dégagés, l'équipe d'évaluation estime que le MENFP devrait :

1. Consigner le savoir faire du personnel formé dans un manuel d'opération et mettre en place un dispositif de formation continue des employés afin de mitiger les pertes de fonctionnalité relative à leur mobilité. Une telle disposition permettrait d'améliorer la gestion du savoir au sein du Ministère
2. Doter les BDS et les BIZ de scanner afin de réduire le délai associé à l'acheminement physique de dossiers. Cette dotation permettrait de renforcer le processus d'accréditation tout en réduisant les risques de perte d'information.
3. Dédier des ressources financières et humaines aux fonctions de support de l'outil informatique (backup, maintenance, équipement de rechange logiciel antiviral, connexion au réseau Internet). Cet engagement permettrait d'augmenter la durabilité des efforts de modernisation consentis par le Ministère.
4. Doter les DDE de capacités de traitement informatique similaires à la DAEPP afin d'éviter que la DAEPP ne devienne un goulot d'étranglement. Ceci permettrait, en outre, d'homogénéiser les infrastructures informatiques du MENFP.
5. Prévoir la dotation de la DAEPP en ressources humaines et matérielles additionnelles afin de faciliter les tâches d'accréditation. Cette mesure assurerait une plus grande efficacité de la DAEPP en matière d'accréditation et un meilleur service aux écoles.
6. Evaluer et adresser le caractère induit des relations entre les différents niveaux de structures du Ministère ainsi que la fiabilité des documents fournis et transmis dans le cadre de l'accréditation. Ceci faciliterait une meilleure appropriation du processus par tous les niveaux d'opération du Ministère.
Revoir le processus de transfert des documents d'accréditation entre les structures du Ministère (BIZ, BDS, DDE, DAEPP, ...); clarifier et redéfinir les rôles et responsabilités de tous les intervenants dans le processus informatisé.
7. Compléter et vulgariser le répertoire en le rendant disponible pour les cadres du Ministère, les agents éducatifs et les institutions intervenants dans le secteur. Cette procédure témoignerait des efforts de transparence du Ministère en ce qui a trait au processus d'accréditation en particulier, mais au système éducatif en général.
8. Prévoir un budget d'opération pour couvrir les coûts récurrents comme l'abonnement à l'internet, les frais d'entretien et la fourniture de matériel consommable comme les cartouches d'encre. Tout en assurant la durabilité des

Projet PREDA

efforts consentis pour la modernisation et l'informatisation du processus d'accréditation, une telle mesure contribuerait à responsabiliser les cadres du ministère au niveau départemental.

8. Mise à jour des conclusions et recommandations

Suite à l'expérience de l' « École évangélique la Promesse » à Nérette et du 12 janvier 2010, l'équipe d'évaluation, en accord avec la direction de la DAEPP, estime que l'accréditation des écoles devrait être un outil couvrant toutes les facettes d'une école plutôt que les seules préoccupations et critères d'ordre académique et pédagogique.

De plus, certains aspects de l'accréditation devraient s'adresser à toutes les écoles, publiques et privées, plutôt qu'aux seuls établissements ne faisant pas partie du parc scolaire public. C'est dans cette optique que nous formulons ces remarques supplémentaires et quelques recommandations hors contrat.

8.1 Commentaires

1. Le processus d'accréditation dure encore trop longtemps et souffre à plusieurs niveaux de goulots d'étranglement (montage des dossiers par les écoles, inspection des écoles par les BIZ et BDS, acheminement des dossiers physiques des BIZ jusqu'à la SACENP, retour des informations aux intéressés, ...) qui peuvent être facilement corrigés par une informatisation véritable de toutes les étapes, l'introduction d'autres éléments non prévu (photos digitales des bâtiments, localisation géoréférencée, ...) et une gestion plus efficace du processus notamment par un apport en ressources humaines qualifiées à affecter au réseau.
2. Un pourcentage important d'écoles ne peuvent répondre aux critères d'accréditation du MENFP et le processus ne prévoit, malheureusement pas, de procédures d'accompagnement pour aider ces établissements à améliorer leur niveau et satisfaire aux exigences minimales de l'accréditation ; cet élément constitue un des points d'achoppement majeur du processus et des résultats escomptés (amélioration qualitative du parc scolaire et non élimination d'écoles) ;

Par ailleurs, une école qui ne satisfait pas aux exigences reste en suspens dans le système et utilise des stratagèmes distordus pour continuer à fonctionner sans améliorer ses capacités et ses compétences. Dans ce sens, le processus d'accréditation rate un de ses objectifs majeurs, soit l'amélioration de la qualité du réseau scolaire. Il est donc impératif de créer des ressources d'accompagnement pour forcer et aider les écoles à répondre aux exigences minimales de l'accréditation, en leur accordant des délais pour se conformer aux critères du MENFP.

3. Les critères d'accréditation couvrent principalement des exigences d'ordre académiques et pédagogiques et quelques éléments du bâti ; rien n'est prévu en matière de sécurité des installations, des procédures d'urgence, et des capacités des personnels des établissements à faire face aux situations d'urgence (cataclysmes, etc.).

Projet PREDA

8.2 Recommandations

1. Procéder à une analyse graphique du modèle d'accréditation en cours dans le but de le simplifier structurellement en ne conservant que les étapes essentielles et en mettant les outils informatiques disponibles pour en faciliter la mise en œuvre ; créer des supports informatisés permettant aux écoles de compléter certaines étapes de l'enregistrement en ligne à partir des bureaux des BIZ en mettant à leur disposition les ressources humaines et informatiques requises à titre de support à l'enregistrement ;
2. Repenser le processus d'accréditation comme un outil d'amélioration de la qualité du système en dynamisant les procédures et en offrant des pistes et supports aux écoles qui ne répondent pas aux critères et un calendrier de normalisation face aux critères d'accréditation.

Dans cet ordre d'idée, le processus d'accréditation devrait servir à créer un répertoire permanent des écoles (tant publiques que privées) des dix départements scolaires avec photos et données de géolocalisation des établissements, ce qui contribuerait à résoudre l'épineuse question du recensement des écoles.

Les procédures d'accréditation devraient aussi prévoir une autorisation préalable des responsables du ministère avant toute modification aux structures d'accueil des établissements et une mise à jour permanente des ressources humaines affectées aux écoles accréditées. L'informatisation généralisée des procédures d'accréditation et de l'enregistrement des écoles autorise pleinement cette gestion permanente du réseau des écoles à l'échelle nationale ; afin d'éviter la surpopulation relative des espaces, l'accréditation devrait aussi prévoir le nombre maximum d'élèves autorisés par établissement.

3. Tout projet d'implantation d'infrastructures informatique à une échelle de l'importance d'un département scolaire devrait prévoir, pour tous les utilisateurs et opérateurs, un temps d'acculturation suffisant pour assurer une appropriation des outils proposés. Il s'agit bel et bien de changements d'attitudes et de comportements en profondeur qui ne peuvent se réaliser en l'espace de quelques mois. Ceci est d'autant plus vrai que les cadres sont expérimentés et bien ancrés dans les anciennes pratiques - ce qui va avec l'âge des personnes concernées.

Il faudrait donc prévoir un minimum de deux à trois années de fonctionnement tout en œuvrant à la dynamisation du corps des inspecteurs et des cadres par l'apport de jeunes plus ouverts aux nouvelles technologies et plus aptes à les maîtriser rapidement.

4. Il convient, enfin, de recommander un prolongement de la présente évaluation pour prendre en compte ces nouveaux paramètres et proposer la reprise de l'expérimentation d'accréditation dans les Nippes en vue d'une généralisation future à l'échelle nationale.

Cette évaluation devrait, au-delà du processus d'accréditation, se pencher aussi sur les structures chargées de l'accréditation et sur les niveaux de certification. Ceci

Rapport final d'évaluation

permettrait d'adresser les difficultés éprouvées par un grand nombre d'écoles de satisfaire aux exigences du MENFP afin de proposer des mécanismes

Une telle proposition pourrait se réaliser à travers les étapes suivantes :

- a) mise à jour des données de l'évaluation ;
- b) élaboration d'une procédure simplifiée d'accréditation avec support virtuel et prise en compte et redéfinition des rôles et responsabilités des niveaux intermédiaires dans le traitement et l'acheminement des dossiers des BIZ jusqu'à la DAEPP ;
- c) analyse des niveaux actuels de certification des écoles en regard de la situation générale des institutions d'enseignement ;
- d) renforcement des infrastructures physiques et humaines ;
- e) mise en œuvre ;
- f) évaluation/monitoring et correction en cours de réalisation ;
- g) évaluation finale et rédaction des nouvelles procédures ;
- h) généralisation.

Projet PREDA

Rapport final d'évaluation

9. Annexes :

1. Planification des activités de terrain
2. Liste des participants au Focus Group
3. Instruments de collecte de données
4. Questionnaire d'évaluation : Projet Pilote d'Appui à l'Accréditation des Écoles Non-publiques
5. Guide d'entrevue de Focus Groupe
6. Sigles utilisés dans le rapport
7. Liste de personnes rencontrées
8. Terminologie de l'accréditation en Haïti
9. Étapes du processus d'accréditation prévus par la DAEPP
10. Liste des documents consultés
11. Photos de quelques sites

Projet PREDA

Rapport final d'évaluation

Annexe 1 :

Planification des activités de terrain

Projet PREDA

Groupe Escaldi & Associés- Charles Tardieu Planification terrain – PHARE - Département des Nippes

Lundi 9 mars

Miragoane : Groupe focus – 9 :00 – 12 :00

9 :00 – 10 :00 Accueil participants

10 :00-12 :00 Groupe focus

2 groupes simultanément (DDE – Auditorium Frères)

12 :-1 :00 Collation

Départ participants

2 :00 – 3 :00 Miragoane

Nuit Miragoane

Mardi 10 mars

4 :00 – 7 :30 Transport Miragoane - Baradères

8 :30 – 9 :30 Baradères (Inspecteur Bénilhomme)

9 :30 – 12 :30 Transport – Baradères - Plaisance du sud

12 :30 – 1 :30 Plaisance du sud (Inspecteur Astrel)

1 :30 – 3 :30 Transport – Plaisance du Sud – l'Azile (par 3 Mango)

3 :30 – 4 :30 l'Azile (Inspecteur Quétan)

Nuit l'Azile

Mercredi 11 mars

4 :30 – 7 :30 Transport l'Azile – Petit Trou (par Arnaud)

8 :30 – 9 :30 Petit Trou (Inspecteur Torchon)

9 :30 – 11 :00 Transport Petit Trou – Anse à Veau

11 :00 – 12 :00 Anse à Veau (Inspecteur Morisseau)

12 :00 – 1 :00 Transport Anse à Veau – Petite Rivière

1 :00 – 2 :00 Petite Rivière (Inspecteur Pierre)

Nuit Miragoane

Jeudi 12 mars

7 :30 – 8 :00 Transport Miragoane - Paillant

Rapport final d'évaluation

8 :30 – 9 :30 Paillant (Inspecteur Jean-Marc)

9 :30 – 10 :30 Transport Miragoane - Fond des nègres

10 :30 – 11 :30 Fond des nègres (Inspecteur Guerrier)

Bureaux non couverts :

Lièvre, Grand Boucan, Arnaud, Belle Rivière

Projet PREDA

Rapport final d'évaluation

Annexe 2 :

Liste des participants au Focus Group

Projet PREDA

Liste des invités pour le Groupe de focus : lundi 9 mars 2009, Miragoane

#	Lieu / Site		Nom	Tel	eMail
1	1	Miragoane	Inspectrice Caramie Hogu	37.66-91.10	
2			Pierre Gontran	37.55-94.73	gpierre@yahoo.fr
3	2	Baradères	Inspecteur Bénihomme	37.47-40.14	benilhomme@yahoo.fr
4			Germain Monod	37.42-41.93	monodgermain@yahoo.fr
5	3	Plaisance du sud	Inspecteur Ticelyn Astrel	37.89-16.10	
6	4	l'Azile	Inspecteur Quétant Samson	37.76-23.23	guesam5@yahoo.fr
7			Sainvil Jean Hubert	37.56-76.65	jhsainvil15@yahoo.fr
8	5	Petit Trou	Inspecteur Torchon Jean Ronald	37.66-94.04	jeanronal@yahoo.fr
9			Victor Jéfte Camilien	36.61-28.77 34.57-74.43	vcjefte@yahoo.fr
10	6	Anse à Veau	Inspecteur Morisseau Jacques Carmel	37.66-94.70	
11			Lazarre Cabner	34.64-03.05 36.25-60.53	lazarecab@yahoo.fr
12	7	Petite Rivière	Inspecteur Pierre Jean Émile	37.76-23.24 34.93-40.36	empierre05@yahoo.fr
13			Louis Kénole	34.90-9374 37.73-03.68	
14	8	Paillant	Inspecteur Govain Jean-Marc	34.11-97.84 37.65-94.03	jgovain@yahoo.fr
15	9	Fond des nègres	Inspecteur Guerrier Iverno	37.69-07.65	giverno@yahoo.fr
16			Louissaint Marcel	38.21-63.27	

Rapport final d'évaluation

Liste des participants à la rencontre de Groupe de focus

No.	NOM & PRENOM	COMMUNE
1	MORISSEAU Jacques Carmel	Anse-à-Veau
2	GERMAIN Monod	Barradères
3	LOUISSAINT Marcel	Fond-des-Nègres
4	THELUSCA Maxon	Fond-des-Nègres
5	ZIDOR Claudette Pierre-Louis	Fond-des-Nègres
6	DESSOURCES Vital	L'Azile
7	SAINVIL Jean Hubert	L'Azile
8	JEAN-PIERRE Natael	Miragoane
9	CADET Bernadette	Miragoane
10	LEGER Frantz Yves	Miragoane
11	TORCHON Jean Ronal	Petit Trou
12	LAZARE Cabner	Petite Rivière
13	LOUIS Kenol	Petite Rivière
14	MARCHAND Charlotin	SAEPP
15	LECLER Samuel	SAEPP
16	ARBROUET J. François	DDENi

Projet PREDA

Rapport final d'évaluation

Annexe 3 :

Questionnaire d'évaluation

Projet PREDA

Questionnaire d'évaluation : Projet Pilote d'Appui à l'Accréditation des Ecoles Non-publiques

INFORMATIONS BIOGRAPHIQUES : Date de l'entrevue _____ mars 2009 – Enquêteur _____	
Nom :	_____ Prénom _____
Poste occupé :	_____ Institution : _____
Adresse :	_____
No. Tel :	_____ Courriel : _____

I. COMPOSANTE : INFORMATION ET SENSIBILISATION		
	<i>L'accessibilité pour les acteurs locaux des informations relatives à l'accréditation.</i>	
1	Quel était votre niveau d'information sur le processus d'accréditation avant septembre 2006? a. Très informé ___ b. Peu informé ___ c. Pas informé ___	1. _____
2	Quel était votre niveau d'information sur le processus d'accréditation après septembre 2007? a. Très informé ___ b. Peu informé ___ c. Pas informé ___	2. _____
3	Avez-vous obtenus de nouvelles informations sur l'accréditation des écoles avant septembre 2006? a. Oui ___ b. Non ___ Si oui, comment? c. Rencontre avec Ministère ___ d. Dépliant ___ e. Employé du Ministère ___ f. Autre : _____ _____	3. _____ _____
4	Avez-vous obtenus de nouvelles informations sur l'accréditation des écoles après septembre 2006? a. Oui ___ b. Non ___ Si oui, comment? c. Rencontre avec Ministère ___ d. Dépliant ___ e. Employé du Ministère ___ f. Autre : _____ _____	4. _____ _____
5	Les messages sur le processus d'accréditation étaient-ils clairs? a. Très clair ___ b. Assez clair ___ c. Peu clair ___ d. Nullement clair ___	5. _____

Rapport final d'évaluation

6	<p>Estimez-vous que les activités du projet vous ont permis d'avoir une meilleure connaissance des problèmes de l'accréditation des écoles?</p> <p>a. Beaucoup ___ b. Un peu ___ c. Pas du tout ___</p>	6. _____
<i>Le répertoire des écoles accréditées des Nippes</i>		
7	<p>7.1 Le répertoire des écoles accréditées est-il disponible?</p> <p>a. Oui ___ b. Non ___ c. Ne sais pas ___ d. Je n'en connais pas l'existence ___</p> <p>Si oui, depuis quand?</p> <p>e. Avant septembre 2006 _____ f. Après Septembre 2006 _____</p> <p>7.2 Où peut-on le trouver?</p> <p>a. Bureau central du MENFP ___ b. DDE ___ c. BDS ___ d. BIZ ___</p>	<p>7.1 _____</p> <p>_____</p> <p>7.2 _____</p>
8	<p>Les informations contenues dans les répertoires sont-elles ?</p> <p>8.1 Suffisantes : a. Oui ___ b. Non ___ c. Ne sais pas ___</p> <p>8.2 Clairement formulées: a. Oui ___ b. Non ___ c. Ne sais pas ___</p>	<p>8.1 _____</p> <p>8.2 _____</p>
9	<p>Les informations du répertoire établissent-t-elles clairement le niveau d'accréditation des écoles?</p> <p>a. Oui ___ b. Non ___ c. Ne sais pas ___</p>	9. _____
10	<p>Avez-vous reçu des informations sur les écoles accréditées?</p> <p>a. Oui ___ b. Non ___</p> <p>Si oui, d'ou venaient-elles</p> <p>c. Répertoire _____ d. Autre _____ e. Ne sait pas _____</p>	<p>10. _____</p> <p>_____</p>
11	<p>Combien de fois les membres de la communauté éducative recherchent-ils des informations sur le répertoire d'écoles accréditées?</p> <p>11.1 Parents: a. Jamais ___ b. Une fois l'an ___ c. Plus d'une fois l'an ___</p> <p>11.2 Directeurs d'écoles : a. Jamais ___ b. Une fois l'an ___ c. Plus d'une fois l'an ___</p> <p>11.3 Cadres du MENFP : a. Jamais ___ b. Une fois l'an ___ c. Plus d'une fois l'an ___</p>	<p>11.1 _____</p> <p>11.2 _____</p> <p>11.3 _____</p>
<i>L'intérêt démontré par la communauté éducative des Nippes pour le respect des conditions et procédures d'accréditation</i>		
12	<p>Quel est le nombre d'écoles ayant entamé le processus d'accréditation durant l'année scolaire 22005-2006 et l'année scolaire 2006-2007?</p> <p>a. 2005-2006 _____ b. 2006-2007 ___ c. Ne sait pas</p>	12. _____
13	<p>Est-ce que vous prenez en compte l'accréditation lors du choix d'une école? (Choix multiples)</p> <p>a. Oui ___ b. Non ___</p> <p>Si oui, où ?</p> <p>c. Bureau central MENFP ___ d. DDE ___ e. BDS ___ f. BIZ ___</p> <p>g. Autre : (Précisez) _____</p>	<p>13. _____</p> <p>_____</p>

Projet PREDA

II. COMPOSANTE : INFORMATION ET SENSIBILISATION		
	NIVEAU DAEPP <i>L'utilisation des ressources logistiques fournies à la DAEPP et leur incidence sur les activités d'accréditation</i>	
14	Le mobilier fourni est-il suffisant pour les activités d'accréditation dans les Nippes? a. Oui____ b. Non____ Pourquoi? _____	14. ____ _____
15	Les équipements informatiques fournis par le projet sont-ils suffisant pour les activités d'accréditation dans les Nippes? a. Oui____ b. Non____ Pourquoi? _____	15. ____ _____
16	Le véhicule est-il suffisant pour les activités d'accréditation dans les Nippes? a. Oui____ b. Non____ Pourquoi? _____	16. ____ _____
17	Où sont gardées les informations d'accréditation des Nippes (dossiers imprimés)? a. Classeurs à clef ____ b. Classeurs anti feu ____ c. Étagère____ d. Bureau fermé à clef ____ e. Salle spéciale ____ f. Ne sait pas____	17. ____
18	Où sont gardées les informations d'accréditation des Nippes (fichiers informatiques)? a. Serveur ____ b. PC ____ c. Clef USB ____ d. Sur CD ____ e. Disque externe____ f. Tape____ g. Classeur anti feu ____ h. Ne sait pas____	18. ____
19	Le support logistique fourni vous permet-il de traiter plus de dossier d'accréditation dans un même temps? a. Oui____ b. Non____	19. ____
NIVEAU DDE – SAEPP <i>L'utilisation des ressources logistiques fournies à la DDE des Nippes (SAEPP) et leur incidence sur les activités d'accréditation</i>		
20	Le mobilier fourni est-il suffisant pour les activités d'accréditation au niveau du SAEPP? a. Oui____ b. Non____ Pourquoi? _____	20. ____ _____
21	Les équipements informatiques fournis par le projet sont-ils suffisant pour les activités d'accréditation au niveau du SAEPP? a. Oui____ b. Non____ Pourquoi? _____	21. ____ _____

Rapport final d'évaluation

22	Où sont gardes les informations d'accréditation des Nippes (dossiers imprimés)? a. Classeurs à clef ____ b. Classeurs anti feu ____ c. Étagère ____ d. Bureau fermé à clef ____ e. Salle spéciale ____ f. Ne sait pas ____ g. Autre _____	22. ____
23	Où sont gardées les informations d'accréditation des Nippes (fichiers informatiques)? a. Serveur ____ b. PC ____ c. Clef USB ____ d. Sur CD ____ e. Disque externe ____ f. Tape ____ g. Classeur anti feu ____ h. Ne sait pas ____ g. Autre _____	23. ____
24	Le support logistique fourni vous permet-il de traiter plus de dossier d'accréditation dans un même temps? a. Oui ____ b. Non ____	24. ____
NIVEAU BDS – BIZ <i>L'utilisation des ressources logistiques fournies aux BDS et BIZ des Nippes et leur incidence sur les activités d'accréditation</i>		
25	Le mobilier fourni est-il suffisant pour les activités d'accréditation au niveau du BDS ou du BIZ? a. Oui ____ b. Non ____ Pourquoi? _____	25. ____
26	Les équipements informatiques fournis par le projet sont-ils suffisants pour les activités d'accréditation au niveau du BDS ou du BIZ? a. Oui ____ b. Non ____ Pourquoi? _____	26. ____
27	Où sont gardes les informations d'accréditation des Nippes (dossiers imprimés)? a. Classeurs à clef ____ b. Classeurs anti feu ____ c. Étagère ____ d. Bureau fermé à clef ____ e. Salle spéciale ____ f. Ne sait pas ____ g. Autre _____	27. ____
28	Où sont gardées les informations d'accréditation des Nippes (fichiers informatiques)? a. Serveur ____ b. PC ____ c. Clef USB ____ d. Sur CD ____ e. Disque externe ____ f. Tape ____ g. Classeur anti feu ____ h. Ne sait pas ____ g. Autre _____	28. ____
29	Le support logistique fourni vous permet-il de traiter plus de dossier d'accréditation dans un même temps? a. Oui ____ b. Non ____	29. ____

Projet PREDA

La formation reçue en vue de faciliter les tâches d'accréditation		
30	<p>Quelles formations avez-vous reçues dans le cadre du projet PHARE?</p> <p>30.1 Logiciels: word__ excel ____ File maker____ Power Point____ Aucune____ Autre____</p> <p>30.2 Problématique de l'accréditation a. Oui ____ b. Non ____</p> <p>30.3 Création et gestion de base de données a. Oui ____ b. Non ____</p> <p>30.4 Elaboration, gestion, évaluation et suivi de projets a. Oui ____ b. Non ____</p> <p>30.5 Gestion et management de base a. Oui ____ b. Non ____</p> <p>30.6 Techniques d'archivage a. Oui ____ b. Non ____</p>	<p>30.1 ____</p> <p>30.2 ____</p> <p>30.3 ____</p> <p>30.4 ____</p> <p>30.5 ____</p> <p>30.6 ____</p>
L'application de la formation par les cadres du Ministère dans les tâches d'accréditation		
31	<p>Quelle est la fréquence d'utilisation des logiciels enseignés dans les tâches d'accréditation, avant et après la mise en œuvre du projet?</p> <p>a. Avant: _____ b. Après: _____</p>	<p>31.a ____</p> <p>31.b ____</p>
32	<p>Combien de base de données avez-vous créés après la mise en œuvre du projet?</p> <p>_____ bases de données</p>	32. ____
33	<p>Quel est le nombre de backup de la base de données d'accréditation que vous avez réalisée après la mise en œuvre du projet?</p> <p>_____ Backup</p>	33. ____
34	<p>De quel outils de suivi évaluation disposez-vous?</p> <p>_____</p>	34. ____
35	<p>Quelle est la fréquence d'utilisation de ces outils depuis la formation?</p> <p>a. __fois / jour b. __fois/semaine c. __fois/mois d. __fois/an</p>	35. ____
III. COMPOSANTE: SYSTÉMATISATION DU TRAITEMENT DE L'INFORMATION (BASE DE DONNÉES)		
<i>Création de la base de données et des instruments correspondants</i>		
36	<p>Disposez-vous d'un document présentant le nouveau processus d'accréditation?</p> <p>a. Oui ____ b. Non ____</p> <p>Si oui, est ce qu'il est clair?</p> <p>c. Oui ____ d. Non ____</p>	<p>36. ____</p> <p>_____</p>
37	<p>Ce processus est-il différent de l'ancien?</p> <p>a. Oui ____ b. Non ____</p> <p>Si oui, en quoi? _____</p>	<p>37. ____</p> <p>_____</p>
38	<p>Avez-vous accès à la base de données?</p> <p>a. Oui ____ b. Non ____</p>	38. ____

Rapport final d'évaluation

	Si oui quelle est la fréquence d'utilisation? c. ___ fois / jour d. ___ fois/semaine e. ___ fois/mois f. ___ fois/an	_____
39	Quel est le type d'opération que vous effectuez au niveau de la base de données? _____	39. _____
<i>Exploitation de la base de données et des instruments correspondants</i>		
40	Eprouvez-vous certaines difficultés dans la saisie des données? a, Beaucoup ___ b. Un peu ___ c. Rarement ___ d. Jamais ___	40. _____
41	Quelle est la durée moyenne du processus d'accréditation d'une école avant septembre 2006 et après septembre 2007? a. Avant: septembre 2006 ___ mois b. Après septembre 2007: ___ mois	41. _____
42	Combien de fois le dossier d'une école candidate à l'accréditation est-il mis à jour au niveau local avant septembre 2006 et après septembre 2007? a. Avant: septembre 2006 ___ fois b. Après septembre 2007: ___ fois	42. _____
IV. COMPOSANTE: OPÉRATION DE REMISE MASSIVE DE CERTIFICATS D'ACCREDITATION		
<i>Planification de l'opération</i>		
43	Connaissez-vous la stratégie mise en œuvre pour l'opération de remise massive de certificats? a. Oui ___ b. Non ___	43. _____
<i>Exécution de l'opération</i>		
44	Comment estimez-vous le niveau d'engagement des acteurs dans l'opération? 44.1 Les cadres de la DDE: a. Fort ___ b. Moyen ___ c. Faible ___ d. Nul ___ 44.2 Les inspecteurs: a. Fort ___ b. Moyen ___ c. Faible ___ d. Nul ___ 44.3 Les directeurs d'école: a. Fort ___ b. Moyen ___ c. Faible ___ d. Nul ___	44.1 _____ 44.2 _____ 44.3 _____
45	Comment estimez-vous le niveau d'efficacité des acteurs dans l'opération? (Choix multiples) 45.1 Les cadres de la DDE: a. Élevé___ b. Moyen ___ c. Faible ___ d. Nul ___ 45.2 Les inspecteurs: a. Élevé___ b. Moyen ___ c. Faible ___ d. Nul ___ 45.3 Les directeurs d'école: a. Élevé___ b. Moyen ___ c. Faible ___ d. Nul ___	45.1 _____ 45.2 _____ 45.3 _____
<i>Perception du processus d'accréditation</i>		
46	Pensez-vous qu'il est recommandé d'aller chercher de l'aide dans le processus d'accréditation? a. Oui ___ b. Non ___	46. _____
47	Conseilleriez-vous à un ami d'aller chercher de l'aide ? a. Oui ___ b. Non ___	47. _____

Projet PREDA

Rapport final d'évaluation

Annexe 4 :

Guide d'entrevue de Focus Groupe

Projet PREDA

GUIDE D'ENTRETIEN DE FOCUS GROUPE

- 1 COMPOSANTE : INFORMATION ET SENSIBILISATION
 - 1.1 *Pour quels usagers de la communauté éducative des Nippes le répertoire des écoles accréditées est-il disponible?*
 - 1.2 *La communauté éducative des Nippes manifeste-elle un intérêt et une satisfaction par rapport au nouveau processus d'accréditation?*

- 2 COMPOSANTE : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS LOGISTIQUE DU MINISTÈRE EN MATIÈRE D'ACCREDITATION
 - 2.1 *Avez-vous reçu du matériel en quantité et qualité appropriées pour supporter le processus d'accréditation? (Répondre en prenant en compte les différentes catégories de matériels fournis)*
 - 2.2 *Quel est l'impact de cet apport logistique sur le processus d'accréditation?*

- 3 COMPOSANTE: RENFORCEMENT DES CAPACITÉS TECHNIQUES DES CADRES DU MENFP EN MATIÈRE D'ACCREDITATION
 - 3.1 *Estimez-vous qu'il y a eu adéquation entre la formation dispensée, les tâches liées au nouveau processus d'accréditation et vos compétences initiales?*
 - 3.2 *Pouvez-vous affirmer qu'il y a eu une amélioration de vos performances au niveau des tâches liées à l'accréditation et en quoi consiste cette amélioration?*

- 4 COMPOSANTE: INFORMATISATION DU TRAITEMENT DE L'INFORMATION SUR L'ACCREDITATION (BASE DE DONNÉES)
 - 4.1 *Est-ce que l'introduction de l'informatisation dans la gestion de l'accréditation vous permet de mieux faire votre travail?*
 - 4.2 *Est-ce que l'introduction du nouveau système d'accréditation a permis d'améliorer le service fourni à la clientèle en cette matière? (Répondre en prenant en compte les facteurs temps d'exécution, qualité des informations et transparence dans le processus)*

N.B. 20 minutes par composante : 90 minutes pour le Focus groupe

Rapport final d'évaluation

Annexe 5 :

Instrument de collecte d'information :

Infrastructures physiques et informatiques

Projet PREDA

Formulaire de collecte d'information - Infrastructures matérielles

Bureau:

Commune:

A Opérations

Généralités

Bureau alimenté en énergie électrique durant les heures d'opérations: (Soulignez) Toujours / Parfois / Jamais

Équipement de valeur protégé contre vol: (Soulignez) Oui / Un peu / Pas du tout

Bureau protégé contre catastrophe (inondations, etc): (Soulignez) Oui / Un peu / Pas du tout

Équipements	Marque	Quantité
Ordinateur (desktop)		
Écran Cathodique		
Écran plat		
Laptop		
Imprimante		
Commutateur (Switch)		
Modem+ Antenne (Internet)		
Scanner		
Inverter		
Batteries		
Panneau Solaire		
Autres (Spécifiez)		

Environnement

Système d'exploitation: (Soulignez) Windows/Mac/ Unix/Linux/ Autres (Spécifiez)

Version d'antivirus installé:

Responsable des opérations

Nom: _____

Prénom: _____

Statut (Soulignez la bonne réponse)

a) Employé du Ministère Date de Nomination: (mois /année) ___ / ___

b) Contractuel

c) Autres (Spécifiez)

Adresse:

Tâches Courantes: _____

Date de la dernière formation aux tâches d'opérations: (mois /année) ___ / ___

Qualité de la formation reçue: (Soulignez) Excellente / Moyenne / Inadéquante

B Back-up

Données

Description

Médium de stockage de données: (Soulignez) Disque / Clé USB / CD / Tape / Autre (Spécifiez)

Fréquence de back-up (en jours)

Rapport final d'évaluation

Lieu de stockage des données en back-up: (Soulignez) Bureau / Résidence / Autre (Spécifiez)

Responsable du back-up

Nom: _____

Prénom: _____

Statut (Soulignez la bonne réponse)

a) Employé du Ministère Date de Nomination: (mois /année) ___ / ___

b) Contractuel

c) Autres: (Spécifiez)

Adresse:

Tâches Courantes: _____

Date de la dernière formation aux tâches de back-up: (mois /année) ___ / ___

Qualité de la formation reçue: (Soulignez) Excellente / Moyenne / Inadéquate

Existence de manuel d'opérations pour le back-up: (Soulignez) Oui / Non

Date du dernier back-up: (mois /année) ___ / ___

Equipements

Liste des équipements destinés à remplacer un autre defectueux

Description	Quantité	Localisation

Télécommunication

Peut-on transférer les données quand la connexion Internet ne fonctionne pas: (Soulignez) Oui / Non

A-t-on déjà essayé ce mode de transfert: (Soulignez) Oui / Non

Date du dernier test: (mois /année) ___ / ___

C Maintenance

Responsable de maintenance

Nom: _____

Prénom: _____

Statut (Soulignez la bonne réponse)

a) Employé du Ministère Date de Nomination: (mois /année) ___ / ___

b) Contractuel

c) Autres: (Spécifiez)

Adresse:

Tâches Courantes: _____

Projet PREDA

Date de la dernière formation aux tâches de maintenance: (mois /année) ___ / ___

Qualité de la formation reçue: (Soulignez) Excellente / Moyenne / Inadéquante

Existence de manuel d'opérations pour le back-up: (Soulignez) Oui / Non

Date de la dernière maintenance: (mois /année) ___ / ___

Description de la dernière maintenance: _____

D Support Technique

Responsable de support technique

Nom: _____

Prénom: _____

Statut (Soulignez la bonne réponse)

a) Employé du Ministère Date de Nomination: (mois /année) ___ / ___

b) Contractuel

c) Autres: (Spécifiez)

Adresse: _____

Tâches Courantes: _____

Date de la dernière formation aux tâches de support: (mois /année) ___ / ___

Existence de manuel d'opérations pour le back-up: (Soulignez) Oui / Non

Qualité de la formation reçue: (Soulignez) Excellente / Moyenne / Inadéquante

Date du dernier support technique: (mois /année) ___ / ___

Description du dernier support technique: _____

D Accès Internet

Date de début du service: (mois /année) ___ / ___

Nombre de jours sans signal durant le dernier mois:

Commentaires: _____

Rapport final d'évaluation

Annexe 6 :

Sigles utilisés dans le rapport

Projet PREDA

Sigles

AIR	American Institute for Research
BDS	Bureau de district scolaire
BIZ	Bureau d'inspection de zone
DAEPP	Direction d'Appui à l'Enseignement Privé et au Partenariat
DD	Directeur départemental
DDE	Direction départementale d'Éducation
DDE-NI	Direction départementale d'Éducation - Nippes
DPCE	Direction de la Planification et de la Coopération externe
EPT	Éducation pour tous
EQUIP 1	Programme d'Amélioration de la Qualité de l'Éducation – Programme de bourse en Haïti
HSP	Programme de bourses d'études en Haïti
MENFP	Ministère de l'Éducation Nationale,
PHARE	Programme Haïtien d'Appui à la Réforme de l'Éducation
PREDA	Projet de Rénovation des Dispositifs d'Accréditation
SACENP	Service d'accréditation des écoles non publiques
SAEPP	Service d'Appui à l'Enseignement Privé et du Partenariat
USAID	United States Agency for International Development

Rapport final d'évaluation

Annexe 7 :

Liste des personnes rencontrées
au cours de l'évaluation

Projet PREDA

Personnes rencontrées par institution

NOM	PRÉNOM	Institution/Service	Poste	Lieu
ARBROUET J.	Francois	DDENi		Miragoane
CADET	Bernadette		Inspectrice	Miragoane
CHARLES	Jean	BIZ		
		DDE-Nippes	Ex-directeur	Miragoane
LEVELT	Charles Joseph	DFP	Directeur	
		DPCE	Ex-directeur	Port-au-Prince
DESSOURCES	Vital	BIZ	Inspecteur	L'Azile
DESRUISSEAU	Jean-Gaspard	DAEPP	Chef de service	Port-au-Prince
DUROSEAU	Jean-Audain	DAEPP	Directeur	Port-au-Prince
FLEURIMAT	Raoul	PHARE/AIR		Port-au-Prince
GERMAIN	Monod	BIZ	Inspecteur	Baradères
JEAN-PIERRE	Natael	BIZ	Inspecteur	Miragoane
LAZARE	Cabner	BDS	Inspecteur	Petite Riviere
LECLER	Samuel	SAEPP		
LÉGER	Frantz- Yves	DDE		Miragoane
LEVELT	Charles	DAEPP	Directeur	Port-au-Prince
LEXIN	Loubert	BIZ	Inspecteur	Belle-Rivière
LOUIS	Kenol	BIZ	Inspecteur	Petite Riviere
LOUISSAINT	Marcel	BIZ	Inspecteur	Fond-des-Negres
MARCHAND	Charlotin	SAEPP		
MONTÉLUS,	Bénilhomme,	BIZ	Inspecteur	Baradères
MORISSEAU	Jacques-Carmel	BIZ	Inspecteur	Anse-à-Veau
NARCISSE	Harold	PHARE		Port-au-Prince
NORMIL	Venel	BIZ	Inspecteur	Baradères
PIERRE	Gontran	BDS		Miragoane
PIERRE	Jacques-Yvon	DAEPP	Ex-Directeur	Port-au-Prince
PIERRE	Jean-Wilnor	DAEPP	Directeur adjoint	Port-au-Prince
ROMULUS	Robert	AIR		Port-au-Prince
ROOD	Fleurant	DDE-Nippes	DD	Miragoane
SAINVIL	Jean Hubert	BIZ	Inspecteur	L'Asile
SIMILIEN	Danie Désiré	SAP-DDE		Miragoane
SUPRÉ	Roosevelt	BIZ		Lièvre
THELUSCA	Maxon	BIZ	Inspecteur	Fond-des-Negres
TORCHON	Jean-Ronald	BIZ	Inspecteur	Petit-Trou de Nippes
VICTOR	Jefté Camilien	BIZ	Inspecteur	Petit-Trou de Nippes
ZIDOR	Claudette Pierre-Louis	BIZ	Inspecteur	Fond-des-Negres

Rapport final d'évaluation

Annexe 8 :

Terminologie de l'accréditation en Haïti

Projet PREDA

Terminologie de l'accréditation en Haïti

Permis d'ouverture	Certificat provisoire préalable à l'ouverture d'une école
Permis de poursuite d'opération	Certificat provisoire d'un an non renouvelable
Permis de fonctionnement	Certificat d'une durée de trois ans renouvelable
Licence de fonctionnement	Certificat

Types de permis de diriger une école

Typologie 1	Typologie 2	Niveau
PA1	PA2	Précolaire
PB1	PB2	Deux premiers cycles du fondamental
PC1	PC2	Trois cycles du fondamental
PD1	PD2	Secondaire
PE1	PE2	École normale de jardinière
PF1	PF2	École normale d'instituteur

N.B.

Typologie 1 : Correspond à la situation où le Directeur est le fondateur ;

Typologie 2 : Correspond à la situation où le Directeur n'est pas le fondateur et où ce dernier fait appel à un Directeur pédagogique.

Rapport final d'évaluation

Annexe 9 :

Étapes du processus d'accréditation prévues par la DAEPP

Projet PREDA

Les huit (8) étapes du processus d'octroi du certificat d'accréditation

(Source : Dépliant publié par la DAEPP en mai 2004)

1^{ère} étape : **Demande de permis d'ouverture**

Durant cette étape l'aspirant-fondateur soumet sa demande accompagnée des pièces requises à la Direction Départementale d'Education. Et après avis favorable, le SAEPP lui délivre le permis d'ouverture ainsi que le formulaire de demande de licence de fonctionnement.

2^e étape : **Demande de licence de fonctionnement**

Durant cette étape, le postulant dépose à la DDE le dossier complet de l'école, comportant l'ensemble des pièces requises par le ministère.

3^e étape : **Enregistrement du dossier de demande de licence**

Après s'être assuré de la recevabilité du dossier (vérification de la conformité des pièces soumises), le SAEPP procède à l'enregistrement du dossier en émettant une carte d'enregistrement dans laquelle elle lui assigne un numéro.

4^e étape : **Analyse du dossier de demande de licence**

Le SAEPP procède à l'analyse minutieuse des pièces contenues dans le dossier. Cette analyse porte sur la valeur académique et professionnelle des pièces ainsi que sur leur authenticité. Les résultats de l'analyse, une fois disponibles à la DDE, sont communiqués à l'intéressé.

5^e étape : **Inspection de l'école**

Si les résultats de l'analyse du rapport sont favorables, le Directeur Départemental désigne un inspecteur pour effectuer une visite relative à la demande de licence. Le rapport d'inspection est produit en 3 exemplaires dont l'un est remis à l'intéressé, un autre est acheminé à la DDE et enfin le dernier est conservé au bureau d'inspection.

6^e étape : **Traitement du rapport d'inspection**

Si le rapport est favorable, il est inséré, par le SAEPP, dans le dossier de l'école à partir d'une grille d'analyse résumant les principales informations. Une fois cette analyse achevée, le SAEPP transmet le dossier ainsi complété à la DDE.

7^e étape : **Transmission du dossier de demande de licence à la DAEPP**

Rapport final d'évaluation

La DDE transmet l'original du dossier complet de la demande de licence à la Direction de l'Enseignement Privé et du Partenariat dont l'une des secrétaires préposées à la réception vérifie si le dossier est complet.

8^e étape : **Emission et remise de la licence de fonctionnement**

Les techniciens du service d'accréditation des écoles non publiques (SACENP) vérifient l'authenticité de l'ensemble des pièces contenues dans le dossier. Puis, le Directeur de la DAEPP prend toutes les dispositions nécessaires pour que le certificat soit préparé, signé puis délivré au responsable de l'école.

Projet PREDA

Rapport final d'évaluation

Annexe 10 :

Liste des documents consultés

Projet PREDA

Liste des documents consultés

- MENFP – DAEPP, (2004) Processus d’octroi du certificat d’accréditation aux écoles non publiques, dépliant.
- MENFP – DAEPP, (2005) Projet de rénovation des dispositifs d’accréditation des écoles non publics, Document présenté à USAID/Haïti.
- MENFP – DAEPP, (2007) Techniques d’archivage et de classement.
- MENFP – DAEPP, (sans date) Brève présentation de la DAEPP, Miméo,
- MENFP – DAEPP, (sans date) Grille de rapport d’inspection des écoles non publiques.
- MENFP – DAEPP, (sans date) Permis de fonctionnement, Contrat.
- MENFP – DAEPP, (sans date) Permis de poursuite d’opération, Contrat.
- MENFP – DAEPP, (sans date)
- MENFP – DAEPP, (sans date) Typologie de certificats précédant l’obtention de la licence de fonctionnement aux écoles non publiques.
- MENFP – IDA/CDB, (Mars 2007) EPT – Éducation pour tous, Manuel d’opération, Phase I (2007-2010), Volume III – Sous-composante Subvention des Frais scolaires par élève.
- AIR (2005) Revised Program, Description and Budget, Haïti Scholarship Program, Submitted by AIR with Le Fonds de parrainage National.
- AIR-Haïti (Janvier à avril 2007) Rapports de visites de terrain et Rapports d’activités.
- PHARE (Janvier 2009) Termes de référence pour l’évaluation du projet pilote des Nippes (Consultation à court terme).

Rapport final d'évaluation

Annexe 11 :

Photos de sites

Projet PREDA

Paillant : Dossiers à traiter



Paillant ° Équipement informatique



Paillant : Dossiers en attente



Paillant : Antenne



Rapport final d'évaluation

L'Azile : Équipement interne en sécurité



L'Azile : Équipement énergétique



L'Azile : Antenne sur le toit du BIZ



L'Azile : Matériel de bureau



Projet PREDA

Anse à Veau : Protection des panneaux solaires



Anse à Veau : Antenne



Baradères : Équipement informatique



Baradères : État des lieux



Rapport final d'évaluation

Plaisance : Antenne et panneaux solaires sur le toit



Plaisance : Équipement énergétique



Fonds des Nègres : Équipement énergétique



Fonds des Nègres : Protection des panneaux solaires et antenne

